

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Résumé : Contient tous les mots : autobus

- 
N°40938 - 15/09/2011 - FRANCE - 16 - MANSLE
F42.11 - Construction de routes et autoroutes
 Un feu se déclare vers 10 h sur une goudronneuse transportant 200 l de bitume en cours de chauffage et stationnée dans la cour d'un centre d'entretien et d'intervention du service des routes. L'une des 2 bouteilles de GPL de 50 kg équipant la machine explose. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité ; 451 personnes sont évacuées dont 358 élèves et 28 enseignants d'un collège ainsi que 13 employés et 50 clients d'un supermarché. La circulation dans l'avenue voisine est interrompue. Les pompiers éteignent l'incendie de la goudronneuse vers 10h30 avec 1 lance à mousse et 1 lance à eau en protection. La seconde bouteille de GPL, fuyarde, est refroidie puis la fuite est maîtrisée.
 Le bilan humain est de 18 blessés légers présentant des troubles auditifs (2 employés du centre technique, 1 personne du magasin, 3 adultes du collège et 12 élèves) ; 4 d'entre eux dont 2 collégiens sont conduits à l'hôpital pour des examens complémentaires. L'explosion a endommagé plusieurs bâtiments : le centre technique du service des routes (300 m² de toiture et 200 m² de bardage soufflés), le supermarché (100 m² de faux-plafond déplacé), le collège (bris de vitres au niveau du préau et du CDI), une société d'autobus (120 m² de vitrage détruits et 2 impacts sur la toiture), une habitation (destruction d'un volet roulant et impact sur un mur). Le supermarché ferme jusqu'au lendemain pour des contrôles du faux plafond ; le collège reprend une activité normale en début d'après-midi. L'intervention des secours s'achève à 15 h.

- 
N°34536 - 22/04/2008 - PAYS-BAS - 00 - ROTTERDAM
YYY.YY - Activité indéterminée
 Une fuite de 150 kg d'ammoniaque / ammoniac se produit vers 14 h dans un établissement industriel. Un nuage odorant se déplace en direction du chantier de construction d'un tunnel pour métro au coeur d'un nud de transport en commun au centre de la ville. Des passants se plaignant d'irritations aux yeux et à la gorge, la gare centrale est évacuée et le trafic des trains, des autobus et des tramway interrompu une bonne partie de l'après-midi. L'intervention de pompiers en combinaison étanche permet de stopper la fuite. Aucune victime n'est à déplorer.

- 
N°34125 - 12/01/2008 - NIGERIA - 00 - PORT HARCOURT
H49.41 - Transports routiers de fret
 Un camion-citerne chargé de carburant volé heurte un barrage établi par une entreprise de travaux publics, se retourne, prend feu puis explose. Le conducteur est grièvement blessé et 30 personnes sont tuées. 13 autres véhicules, dont 10 autobus et des commerces avoisinants prennent feu.

- 
N°31127 - 11/12/2005 - PAKISTAN - 00 - LAHORE
H49.41 - Transports routiers de fret
 L'explosion de feux d'artifices transportés à bord d'un autobus bondé blesse 19 personnes dont 12 grièvement et en tue au moins 38 autres qui venaient assister à un mariage. Un habitant indique que l'explosion s'est produite juste après qu'un jeune garçon ait lancé des pétards par la fenêtre de l'autobus. Quelques étincelles tombées à l'intérieur du véhicule auraient initié le départ de feu et l'explosion. Les secouristes et des policiers rejoignent avec difficultés les lieux du sinistre, cette banlieue étant paralysée par les embouteillages. Bien qu'ils soient interdits, les feux d'artifices et les pétards font souvent partie du programme des réjouissances lors des noces au Pakistan. De nombreuses personnes trouvent ainsi la mort en fabriquant ou en stockant ces engins dans des quartiers surpeuplés.

- 
N°30608 - 02/09/2005 - FRANCE - 66 - BANYULS-DELS-ASPRES
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Un autobus endommage une pompe de GPL dans une station-service sur l'autoroute A9 entraînant une légère fuite. Les gendarmes installent un périmètre de sécurité et ferment l'accès à la station. La fuite est colmatée.

- 
N°26408 - 15/02/2004 - OUGANDA - 00 - KAMPALA
H49.41 - Transports routiers de fret
 Une collision entre un autobus et un camion-citerne transportant de l'essence à 60 km à l'est de Kampala, sur l'autoroute reliant Kampala à Jinpa, provoque une explosion suivie d'un incendie. 40 personnes décèdent dans l'accident et 4 survivent. Le minibus en surcharge, alors qu'il n'est autorisé qu'à transporter 14 personnes, essayait de dépasser dans un virage sans visibilité. Le lieu de la collision est un endroit dangereux où se produisent de nombreux accidents.

- 
N°20559 - 23/06/2001 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAUT-YONNE
H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres
 Un incendie détruit un hangar d'autobus de 3 000 m². Les pompiers déploient un important dispositif hydraulique : 1 lance canon, 1 grosse lance et 7 lances à débit variable.



N°17666 - 01/05/2000 - FRANCE - 57 - LACHAMBRE

H49.39 - Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.

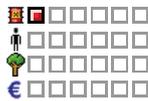
Un incendie détruit 8 bus en stationnement sur le parking d'une société de transport urbain. Cinq autobus étaient destinés à la ferraille et 3 autres devaient être repris par un constructeur. Les dommages sont estimés à 200 KF. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes de cet incendie. D'autres véhicules ont pu être déplacés et ainsi échapper au sinistre.



N°12852 - 04/05/1998 - VENEZUELA - 00 - CARACAS

H49.41 - Transports routiers de fret

Une collision entre un camion-citerne transportant de l'essence de contrebande et un autobus bondé fait 33 morts et 17 blessés.



N°10445 - 30/08/1996 - ETATS-UNIS - 00 - WASHINGTON

H51.10 - Transports aériens de passagers

Dans un tunnel sous un aéroport, un autobus heurte une conduite de gaz naturel (diamètre : 2,5 cm). La fuite qui suit dure 90 mn. Le terminal aéroportuaire et la tour de contrôle sont évacués. Les vols sont détournés.



N°7718 - 23/02/1995 - FRANCE - 67 - TRIEMBACH-AU-VAL

H49.39 - Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.

Du gazole pollue le LUTTENBACH et le GIESSEN lors du remplissage du réservoir d'un autobus.



N°3814 - 25/08/1992 - FRANCE - 21 - AISEREY

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

Une fuite se produit sur la soupape de sécurité d'un wagon-citerne d'hydrogène liquide d'un train de marchandises composé de 10 wagons. Le train est immobilisé plusieurs heures pendant le dégazage du wagon et le trafic ferroviaire local interrompu. Un périmètre de sécurité est mis en place et 2 garde-barrières évacués. Les voyageurs sont acheminés par autobus.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

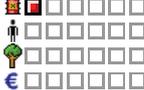
La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

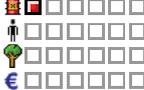
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

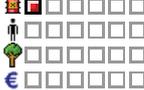
Liste de(s) critère(s) de la recherche

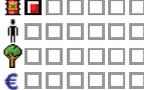
- Résumé : Contient tous les mots : GNV

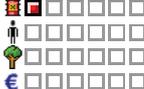
 **N°43036 - 29/10/2012 - PAYS-BAS - 00 - WASSENAAR**
H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
 Un bus urbain roulant au gaz naturel de ville (GNV) prend feu vers 11 h suite à une défaillance du moteur d'entraînement du ventilateur de refroidissement. Le chauffeur évacue les passagers, tente d'éteindre le feu puis conduit le bus en lieu sûr. La chaleur du sinistre déclenche le système de sécurité des bouteilles composites de GNV, provoquant le rejet du gaz latéralement et donc un jaillissement enflammé de 15 m perpendiculaire au sens de circulation. La direction du jet est contraire aux objectifs de sécurité pris en compte dans les règles de l'art qui visent à favoriser l'orientation vers le haut des orifices des fusibles thermiques. Les pompiers éteignent le feu après évacuation totale du GNV. La société de transports en commun contrôle l'ensemble de ses véhicules.

 **N°39039 - 01/10/2010 - FRANCE - 91 - MORANGIS**
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un feu se déclare vers 3h30 dans un hangar abritant plusieurs poids lourds. Le fonctionnement de certains véhicules au gaz naturel pour véhicules (GNV) nécessite l'engagement d'importants moyens d'extinction. 5 poids lourds sont détruits.

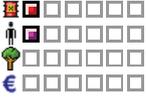
 **N°30999 - 08/11/2005 - FRANCE - 33 - BORDEAUX**
H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
 Lors de violences urbaines, un bus de transport urbain au GNV circulant sans passager est attaqué avec des cocktails molotovs. Il explose dans la banlieue bordelaise sans faire de victime. Le chauffeur est commotionné, mais n'est pas blessé. Des vitres de pavillons environnants sont soufflées par l'explosion.

 **N°30449 - 13/08/2005 - FRANCE - 54 - NANCY**
H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
 Un début de feu, rapidement circonscrit, se produit sur un bus au gaz naturel (GNV), 6 jours après un incendie similaire qui avait gravement endommagé un autre bus (ARIA N°30415). Le feu se déclare sur le turbo avant du moteur avant d'être rapidement maîtrisé par le chauffeur à l'aide de 2 extincteurs. Aucun blessé n'est à déplorer.

 **N°30415 - 07/08/2005 - FRANCE - 54 - NANCY**
H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
 Un bus roulant au gaz naturel de ville (GNV) prend feu dans le centre de la ville sans faire de victime et sans exploser. Le bus qui assure la liaison entre la périphérie et le centre ville transporte une quarantaine de passagers qui sont aussitôt évacués par le chauffeur lorsqu'il aperçoit des fumées à l'arrière de son bus. L'embrassement du véhicule provient d'une casse moteur, la source d'énergie particulière (gaz naturel) n'est donc probablement pas en cause. La compagnie gestionnaire du service public de transports en commun de l'agglomération décide toutefois de retirer 64 bus (34 articulés et 30 standard) roulant au GNV sur les 105 que compte la compagnie. La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) est chargée de l'expertise. Cet incident survient une semaine après l'explosion d'un bus fonctionnant au GNV, de même marque mais de moteur différent, dans l'agglomération de Sochaux-Montbéliard (N°ARIA : 30390).

 **N°30390 - 01/08/2005 - FRANCE - 25 - BART**
H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs
 Un bus fonctionnant au GNV est détruit en sortie d'agglomération par un incendie vers 7h. Lors du sinistre, un des réservoirs de stockage de gaz situé le plus en avant du bus (matériau composite; volume 126 litres; pression de service : 200 bar à 15°C) explose et est projeté sur le toit d'une habitation voisine se trouvant à 30 m. Le souffle de l'explosion occasionne quelques dégâts matériels au bâtiment et entraîne la projection d'un second réservoir sur le bas côté de la route. Aucune victime n'est à déplorer. Compte tenu de l'impact de l'accident sur la population, la société de transport décide de mettre à l'arrêt les bus identiques qu'elle exploite sur d'autres lignes.
 Le bus incriminé, est équipé d'un rack de stockage de 9 réservoirs de bouteilles composites montées en parallèle sur son toit. Les réservoirs sont raccordés par une canalisation en inox commune passant sur le côté droit du toit du bus pour aller au moteur qui se trouve à l'arrière. Ils sont également équipés de fusibles thermiques afin de relâcher le gaz en cas d'incendie. Une électrovanne permet de sectionner l'arrivée de gaz au moteur en cas de déficit d'alimentation électrique. Le véhicule a fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'exploitant (visite d'entretien 26 jours avant l'accident).
 Un expert incendie conclut que l'origine du départ de feu se trouve au niveau du moteur du véhicule et est intrinsèque au système électrique.

- A la suite de l'enquête administrative, plusieurs recommandations sont émises :
- suppression des limiteurs de débit des réservoirs qui favorisent les phénomènes de surpression ;
 - utilisation d'un liner mieux adapté au risque de fusion sous l'effet de haute température ;
 - occultation des trappes d'aération du pavillon (ou leur éloignement des réservoirs) afin de limiter la propagation du feu ;
 - installation judicieuse des événements de mise à l'air libre et des tubes d'évacuation en bout de réservoir pour que les jets de gaz enflammé ne soient pas dirigés vers les parois des bouteilles ;
 - implantation dans le compartiment moteur d'un système de détection incendie à la source et d'extinction rapide ;
 - pose d'un bouclier pare-feu dans l'infrastructure du pavillon pour mieux protéger les réservoirs.



N°16565 - 01/10/1999 - FRANCE - 93 - SAINT-DENIS

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

L'éclatement d'un réservoir de l'un des véhicules expérimentaux bi-énergies s'est produit sur un site de recherche où sont effectués des essais sur des réservoirs de GNA (Gaz Naturel à Adsorption). Cet éclatement est survenu au cours du remplissage du réservoir avec du GNV à 200 bars au lieu de GNA à 20 bars. Les cinq personnes qui se trouvaient à proximité ont fait l'objet d'un examen médical, 1 seule a été hospitalisée 24 h pour examen approfondi. Le véhicule est complètement détruit et des morceaux du véhicule expérimental ainsi que le réservoir même sont projetés dans un rayon de 50 m autour de l'aire de remplissage. Le parquet ouvre une enquête. L'éclatement résulterait d'une surpression au sein du réservoir, non équipé de soupape et éprouvé pour résister, en principe, à une pression de 80 bars. Des insuffisances dans les mesures de sécurité prises sont constatées.



Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

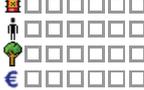
La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Résumé : Contient tous les mots : cabine de peinture

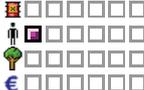
 **N°41820 - 28/02/2012 - FRANCE - 14 - BAYEUX**
C26.12 - Fabrication de cartes électroniques assemblées
 Durant des travaux de maintenance d'une cabine de peinture dans une entreprise d'assemblage de cartes électronique, 8 des 10 salariés travaillant dans l'atelier sont légèrement intoxiqués par des émanations gazeuses en fin de matinée. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent les victimes à l'hôpital pour des examens. Les pompiers effectuent des mesures pour identifier le gaz à l'origine de l'accident, sans résultat. L'atelier est isolé et ventilé jusqu'au lendemain. L'intervention des secours s'achève en début d'après-midi. Selon la presse, les faits se sont produits durant l'évacuation de résidus d'une cuve. La gendarmerie s'est rendue sur place.

 **N°41152 - 23/10/2011 - FRANCE - 87 - LIMOGES**
C23.41 - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
 Un feu se déclare à 13 h dans un atelier d'une usine de porcelaine soumise à déclaration. Le sinistre émet une importante fumée entravant l'entrée des secours dans le bâtiment de 2 500 m². Plusieurs produits chimiques sont stockés dans les locaux. Les secours éteignent les flammes avec 4 lances à eau puis ventilent et déblaient les locaux. Le service du gaz et la police se sont rendus sur place. Le feu serait parti d'une cabine de peinture.

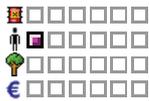
 **N°42051 - 18/10/2011 - FRANCE - 47 - SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Sur une zone extérieure d'entreposage de déchets d'une entreprise de fabrication de bras hydrauliques et de bennes amovibles, un feu se déclare vers 1 h dans un contenant plastique étanche de 500 l destiné au stockage de filtres de cabine de peinture et de chiffons usagés. L'incendie se propage à 6 autres bacs identiques dont 1 vide. Arrivés sur les lieux vers 1h30 après avoir été alertés par un tiers, les pompiers éteignent l'incendie en une vingtaine de minutes avec de la mousse. Leur intervention s'achève à 2 h. Dans l'après-midi précédant le sinistre, une cabine de peinture avait été nettoyée et les filtres usagés avaient été déposés dans des bacs, entre 16 et 18 h, et humidifiés pour limiter les risques d'auto-échauffement, phénomène connu pour ce type de déchets. Selon l'exploitant, malgré cette précaution (action préventive mise en place en juillet 2010) un échauffement s'est produit ; aucune autre source d'ignition n'a été identifiée. Les déchets ont été évacués par un sous-traitant spécialisé. Aucun écoulement d'eaux d'extinction vers le réseau pluvial ou le milieu naturel n'est signalé. A la suite du sinistre, l'exploitant prévoit : la recherche d'un additif susceptible de neutraliser le phénomène d'auto-échauffement, une étude pour compacter les filtres avant conditionnement afin de limiter le volume d'air dans les bacs de stockage, leur remplacement par des conteneurs métalliques et met en place un plan d'alerte avec les pompiers afin que ces derniers puissent informer les responsables de l'établissement en dehors des heures d'ouverture du site.

 **N°40686 - 01/08/2011 - FRANCE - 62 - ETAPLES**
C29.31 - Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
 Un feu se déclare vers 11h45 dans une cabine de peinture d'un équipementier automobile ; 400 employés sont évacués. Les pompiers de l'usine éteignent l'incendie avant l'arrivée des secours publics ; 4 d'entre eux sont conduits à l'hôpital pour des examens à cause d'un taux de carboxyhémoglobine (HbCO) supérieur à la normale.

 **N°40374 - 31/05/2011 - FRANCE - 06 - NICE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 15h30 dans la cabine de peinture d'une carrosserie de 200 m² en centre ville. Les pompiers mettent en place une petite lance et effectuent des reconnaissances dans les 2 maisons attenantes. L'électricité et le gaz sont coupés pendant l'intervention. Deux bouteilles d'acétylène sont mises à refroidir dans une poubelle remplie d'eau. Plusieurs personnes sont incommodées par les fumées et un homme présentant un traumatisme au genou est évacué vers la clinique voisine. Le bâtiment est détruit à moitié, une fissure de 1,5 cm est constatée dans l'appartement voisin, et plusieurs autres sur l'ensemble de la structure de l'établissement. Un ingénieur de la ville se rend sur place pour évaluer la solidité de la structure et organiser 2 relogements. L'origine du sinistre est inconnue (inflammation de vapeurs de solvants ?).

 **N°40366 - 30/05/2011 - FRANCE - 01 - SAINT-CYR-SUR-MENTHON**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 15h30 dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication de carrosseries frigorifiques. Le personnel éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Un employé légèrement incommodé par les fumées est soigné sur place ; 9 employés sont en chômage technique et 24 pourraient l'être le lendemain si l'installation n'est pas réparée.

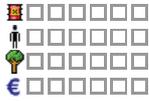
 **N°40085 - 04/04/2011 - FRANCE - 84 - CARPENTRAS**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture de 20 m² d'un garage/concession automobile de 1 500 m², produisant une épaisse fumée. Sur les 14 employés exposés aux fumées qui se sont répandues dans le bâtiment, 3 sont hospitalisés en observation. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre. La cabine et le véhicule qui s'y trouvait sont détruits, le montant des dégâts est estimé à 300 000 euros. Il n'y a pas de chômage technique.



N°39867 - 22/02/2011 - FRANCE - 18 - VIERZON

C25.62 - Usinage

Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare vers 16 h dans la cabine de peinture d'une entreprise de mécano soudure. Les 30 employés de l'établissement sont évacués ; 2 salariés légèrement blessés sont pris en charge par le service médical des secours. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18 h avec 3 lances dont 2 à mousse, puis ventilent les locaux et effectuent des travaux de déblaiement. Durant leur intervention, la circulation routière dans la rue voisine a été déviée. Les dégâts matériels sont importants ; des mesures de chômage technique pourraient affecter le personnel. L'intervention des secours s'achève à 19h30.



N°39465 - 15/12/2010 - FRANCE - 13 - CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

Un feu se déclare dans la cabine de peinture de 24 m² d'une carrosserie. Les pompiers éteignent les flammes avec 2 lances à eau. La cabine est détruite, 3 employés sont en chômage technique. L'origine du sinistre est inconnue.



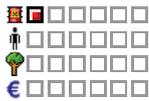
N°39153 - 21/10/2010 - FRANCE - 18 - SURY-EN-VAUX

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

Vers 2 h, un incendie avec 2 explosions (bouteilles de gaz ?) survient dans un garage automobile de 350 m². A l'arrivée des secours, le bâtiment est entièrement embrasé et 11 voitures à l'extérieur sont également en flammes. Les pompiers déploient 4 lances à eau dont 1 sur échelle et protègent une cuve de GPL et 2 postes à essence. Ils demandent la coupure d'une ligne électrique de 20 000 V surplombant le garage, privant d'électricité 156 foyers sur 6 communes de 2h30 à 15h30.

A 4 h, le feu ne concerne plus que la cabine de peinture et le fond du garage. La gendarmerie, un élu, un représentant du Conseil Général et le directeur de permanence des secours départementaux se rendent sur place, la préfecture est informée. A 4h30, la cabine de peinture est en cours d'extinction, les pompiers refroidissent une bouteille d'acétylène et ventilent les locaux. Après des reconnaissances, un risque de pollution par les eaux d'extinction est détecté. Une équipe endigue un fossé et demande la présence des services de l'environnement et de la société de captage d'eau afin d'effectuer des analyses, notamment sur le captage et dans la BELAINE.

Les pompiers déblaient le site sous ARI, 5 personnes sont en chômage technique. Les secours effectuent une ronde à 19h15. Le substitut du procureur de Bourges déclare que l'origine criminelle ne fait aucun doute, 3 départs de feu ayant été relevés. De plus, 1 voiture a été dérobée et retrouvée brûlée à Saint-Fargeau (89).

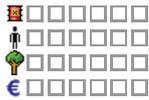


N°39107 - 14/10/2010 - FRANCE - 24 - SARLAT-LA-CANEDA

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Vers 2 h, un feu se déclare dans un garage automobile de 400 m² avec 1 étage. Les pompiers déploient 4 lances à eau et prennent des précautions en raison de la présence d'une voiture GPL, d'une bouteille d'acétylène ainsi que d'une cuve enterrée de GPL. La gendarmerie dévie la circulation routière puis instaure une circulation alternée sur la route à proximité du site. Les services de l'électricité se rendent sur les lieux. A 4h35, alors que les pompiers ont circonscrit le feu, l'effondrement d'un mur arrache le détendeur de la cuve de GPL, provoquant une fuite de gaz qui provoque des difficultés d'intervention. Une entreprise privée colmate la fuite à 8h25, puis le feu est éteint à 11 h.

Le sinistre a détruit 3 véhicules, le toit du bâtiment, un mur extérieur, une cabine de peinture, du matériel ainsi que le sol en béton de l'étage et les archives qui y étaient entreposées. 6 employés sont en chômage technique. L'origine de l'incendie est inconnue.



N°38990 - 20/09/2010 - FRANCE - 54 - LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

Un incendie détruit une cabine de peinture dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux soumise à déclaration ; 13 employés sont en chômage technique. Une mauvaise intervention de maintenance qui a conduit à envoyer des particules incandescentes dans le filtre est à l'origine du sinistre. Les activités de peinture et le grenailage sont définitivement arrêtés ; l'entreprise se concentre sur une autre branche de son métier.



N°37730 - 13/01/2010 - FRANCE - 40 - SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.

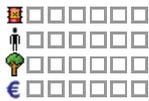
Une explosion suivie d'un incendie se produit vers 13 h dans la cabine de peinture d'une entreprise de 5 000 m² fabriquant des inserts et des accessoires de cheminée ; un employé légèrement brûlé est conduit à l'hôpital. Les pompiers maîtrisent le sinistre puis effectuent des travaux de déblaiement. Aucun chômage n'est envisagé pour les 45 salariés de l'établissement.



N°37524 - 27/11/2009 - FRANCE - 03 - MONTLUCON

C25.29 - Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques

Un feu se déclare à 13h30 dans une cabine de peinture de 30 m² d'une entreprise de fabrication de réservoirs d'air comprimé pour poids-lourds alors qu'un employé peint un réservoir par pistelage. L'exploitant, le peintre et un salarié présents sur les lieux interviennent avec un RIA pour maîtriser le sinistre, coupent les énergies (gaz et air comprimé) et alertent les secours. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance à débit variable de 500 l/min puis vérifient l'absence de point chaud en dégarnissant des panneaux isolants de la cabine ; leur intervention s'achève vers 14h30. L'exploitant et ses 2 employés exposés aux fumées ont été conduits à l'hôpital pour des examens ; ils en sont ressortis dans la journée. La cabine de peinture, le système d'extraction et de pistelage sont détruits et 8 réservoirs ainsi que des filtres posés sur le sol ont brûlé. L'activité de peinture est sous-traitée dans l'attente des réparations. Selon les premières constatations de l'exploitant, un échauffement (roulement ?) au niveau du ventilateur de la cheminée d'extraction pourrait être à l'origine du sinistre.



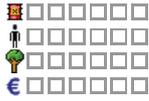
N°37602 - 15/10/2009 - FRANCE - 90 - BELFORT

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

Vers 19 h, un feu se produit dans une cabine de grenailage dont l'intérieur est entièrement capitonné avec un isolant phonique à base de matières caoutchouteuses. Les cloisons latérales sont équipées en parties basses d'une dizaine de bouches d'aspiration raccordées à un dépoussiéreur à manches filtrantes séparé de la cabine par un mur ; le raccordement des bouches d'aspiration à l'installation de filtration étant réalisé par l'intermédiaire d'un réseau de gaines métalliques.

Alors que 2 agents réalisent une opération de grenailage sur une pièce métallique, l'un d'eux constate des flammes sortant de l'une des bouches d'aspiration. Il déclenche l'arrêt d'urgence de l'installation, coupant toute l'alimentation électrique, celle du dépoussiéreur comprise, ainsi que l'arrivée d'air des lances de grenailage. Il intervient avec ses collègues sur la zone en feu à l'aide d'extincteurs disponibles à proximité. Peu après avoir éteint le feu, il constate de nouvelles flammes semblant provenir de l'intérieur des gaines de ventilation. Réalisant qu'ils ne pourront maîtriser le sinistre, ils alertent les pompiers du site voisins et le SDIS. Celui-ci met en oeuvre d'importants moyens, notamment en émulsifiants, une cabine de peinture et des produits inflammables étant à proximité.

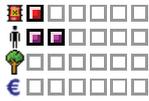
Une expertise est effectuée pour déterminer l'origine de l'incident.



N°39778 - 05/06/2009 - FRANCE - 69 - LYON

C27.11 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques

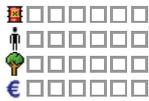
Un feu se déclare vers 11h30 dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication de transformateurs électriques durant le ponçage d'une pièce métallique. Le personnel éteint l'incendie avec des extincteurs avant l'arrivée des secours publics. La projection d'étincelles sous un caillebotis, dans un caniveau contenant du solvant pour le nettoyage d'outillages de peinture, est à l'origine du sinistre. Aucun impact sur l'environnement n'est signalé. L'exploitant rappelle aux opérateurs la consigne interdisant le ponçage dans la cabine et l'interdiction de trempage des outillages dans le solvant pour leur nettoyage quotidien.



N°36130 - 24/04/2009 - FRANCE - 84 - LE PONTET

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

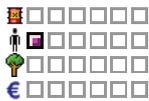
Un feu se déclare vers 12 h dans la cabine de peinture d'une entreprise de carrosserie automobile de 2 500 m² abritant des véhicules, de la peinture, des diluants et des bouteilles d'acétylène. Les employés tentent d'éteindre le feu avec des extincteurs et alertent les secours. Une cuve en plastique de 1 000 l de gazole fond sous la chaleur, l'hydrocarbure se répand au sol et s'enflamme. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent une dizaine d'habitants d'un immeuble attenant de 4 étages ; 2 salariés légèrement brûlés et incommodés par les fumées sont soignés sur place. Les pompiers éteignent l'incendie vers 16 h avec 4 lances à débit variable puis effectuent des travaux de déblaiement ; 2 rondes de surveillance sont effectuées en soirée et dans la nuit. Le bâtiment à structure métallique est détruit ainsi que 9 voitures et un camion ; 3 autres véhicules sont endommagés. Les 8 employés de l'entreprise sont en chômage technique. Un court-circuit pourrait être à l'origine du sinistre.



N°35880 - 16/02/2009 - FRANCE - 41 - VINEUIL

C28.22 - Fabrication de matériel de levage et de manutention

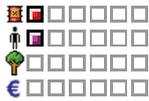
Dans une entreprise de 3 000 m² fabriquant des chariots élévateurs, un feu se déclare vers 15 h dans une cabine de peinture située dans un bâtiment de 500 m² ; les 21 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17 h avec 5 lances à débit variable (4 x 500 l/min + 1 x 1 000 l/min) puis ventilent les locaux et vérifient l'absence de points chauds avec une caméra thermique ; des bidons de peinture et de solvants endommagés par le sinistre sont évacués. L'intervention des secours s'achève vers 18 h. Aucune victime n'est à déplorer mais la cabine de peinture est détruite entraînant des perturbations dans la production de l'établissement. L'exploitant diligente une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie.



N°35569 - 18/12/2008 - FRANCE - 43 - SAINT-MAURICE-DE-LIGNON

F43.32 - Travaux de menuiserie

Dans une entreprise spécialisée en menuiseries PVC, un feu se déclare vers 18 h sur un bac de solvant dans une cabine de peinture de pièces métalliques. L'un des employés est incommodé par les fumées, mais, à sa demande, il n'est pas hospitalisé. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 1 h d'intervention. Les dégâts n'étant pas importants, aucun chômage technique n'est à déplorer.

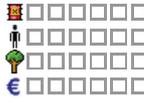


N°35003 - 01/08/2008 - FRANCE - 93 - AULNAY-SOUS-BOIS

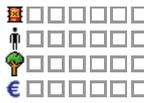
C29.10 - Construction de véhicules automobiles

Une explosion suivie d'un feu se produit vers 14 h dans l'atelier de peinture d'une usine de construction automobile en congés annuels, lors du découpage d'une canalisation avec une scie électrique par 2 employés d'un sous-traitant. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 200 salariés ; les 2 intervenants en état de choc sont soignés sur place. L'incendie qui s'est propagé à la cabine de peinture est éteint à 15 h avec 3 lances à débit variable de 500 l/min et 4 RIA. L'intervention des secours s'achève à 17 h. La cabine de peinture est gravement endommagée. A la suite de l'accident, l'exploitant renforce les mesures de sécurité prévues dans le plan de prévention établi pour la réalisation des travaux en prévoyant la présence permanente d'un pompier et l'utilisation d'un explosimètre.

-  **N°35586 - 17/07/2008 - FRANCE - 77 - CHAMPAGNE-SUR-SEINE**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu émettant une importante fumée se déclare vers 14h30 dans une cabine de peinture d'une entreprise de fabrication d'équipements de voirie et de matériel pour camions. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent les 40 employés du site ainsi qu'une soixantaine de salariés d'entreprises voisines. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 2 h. Les dégâts sont importants et le personnel est en chômage technique durant au moins quelques jours.
-  **N°34264 - 25/02/2008 - FRANCE - 26 - ROMANS-SUR-ISERE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 23h30 dans un atelier de carrosserie automobile de 200 m² abritant une cabine de peinture et 15 véhicules. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable ; une bouteille d'acétylène exposée aux flammes est refroidie. L'intervention des secours s'achève vers 3h30. L'atelier et les 15 voitures sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique.
-  **N°34435 - 11/10/2007 - FRANCE - 70 - MANTOCHE**
C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
 Un feu se déclare vers 15h30 sur le moteur de l'un des 2 groupes d'aspiration des composés organiques volatils de la cabine de peinture d'une entreprise de construction de charpentes métalliques. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide d'extincteurs. Les flammes se propagent sous les caillebotis de la fosse d'extraction des effluents de peinture et atteignent le 2ème groupe d'aspiration. Les pompiers éteignent rapidement l'incendie qui émet d'importantes fumées ; l'intervention des secours s'achève à 16h30. Les 2 groupes d'extraction et des câbles électriques sont endommagés, 5 m² de bardage en plastique translucide sont brûlés et les caillebotis sont déformés. Les eaux d'extinction confinées sur le site sont éliminées par une entreprise spécialisée. La défaillance d'un roulement de moteur serait à l'origine du sinistre. L'exploitant doit mettre en place de la maintenance préventive sur les installations et rechercher des peintures sans solvant inflammable.
-  **N°33664 - 25/09/2007 - FRANCE - 80 - LE TRANSLAY**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 20h45 dans un garage automobile de 500 m² à simple rez-de-chaussée. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation à 2 maisons voisines. Aucun blessé n'est à déplorer mais le garage, qui abritait des fûts d'huile, une cabine de peinture et une vingtaine de voitures est détruit ; 2 employés sont en chômage technique.
-  **N°33130 - 20/06/2007 - FRANCE - 79 - SAINT-MAIXENT-L'ECOLE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Une explosion suivie d'un feu se produit peu après la fermeture d'un atelier de carrosserie automobile, vers 18 h, dans le local de stockage des peintures près de la cabine. Les secours maîtrisent le sinistre en 1 h avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation à l'ensemble du bâtiment de 3 000 m². Un pompier légèrement incommodé est soigné sur place. La cabine de peinture et la toiture la surplombant sont endommagées. Cinq employés sont en chômage technique durant 3 jours. Selon la presse, un court-circuit électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°33028 - 26/05/2007 - FRANCE - 09 - LA BASTIDE-DE-SEROU**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers minuit dans un atelier de réparation automobile attenant à une station-service. La boutique de la station s'embrase et l'incendie se propage à une cabine de peinture. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 2 h et protègent des flammes un stock de bouteilles de GPL et une cuve de gazole de 3 m³. L'intervention des secours s'achève vers 4 h et une ronde de surveillance est effectuée 2 heures plus tard. Durant l'intervention les pompiers ont été confrontés à des problèmes d'alimentation du réseau d'eau.
-  **N°32883 - 12/04/2007 - FRANCE - 60 - FEUQUIERES**
C23.13 - Fabrication de verre creux
 Un feu se déclare à 14h45 dans une cabine de peinture de 20 m² utilisée pour la sérigraphie dans une usine de fabrication et décoration de bouteilles en verre classée seveso seuil bas. L'incendie émet une importante fumée. La quinzaine de salariés présents dans le bâtiment est évacuée et les alimentations en énergie sont interrompues. Les pompiers internes et les secours publics maîtrisent le sinistre à 15h20 avec 4 lances à débit variable de 250 l/min et 1 lance à mousse puis ventilent la cabine. Une employée légèrement intoxiquée est examinée sur place par le médecin des pompiers puis conduite à l'hôpital par précaution. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin de confinement sont traitées sur le site. L'intervention des secours s'achève vers 17 h ; le POI n'a pas été déclenché. L'exploitant diffuse un communiqué de presse.
-  **N°33469 - 23/02/2007 - FRANCE - 86 - MIREBEAU**
C28.92 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
 Un feu se déclare vers 15 h dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication de matériels de travaux publics. Les filtres, les gaines d'évacuation des vapeurs et la cabine sont hors d'usage. Aucune victime n'est à déplorer.

 **N°32613 - 03/01/2007 - FRANCE - 90 - ROPPE**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 15 h dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication de carrosseries automobiles. Les 50 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à mousse et 1 lance à débit variable de 500 l/min puis ventilent les locaux. Le maire, la police et les services de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

 **N°32001 - 20/07/2006 - FRANCE - 69 - CHASSIEU**
C25.61 - Traitement et revêtement des métaux
 Un feu se déclare vers 14h30 dans une entreprise de traitement et revêtement des métaux de 1 000 m² abritant des peintures et des solvants. La cinquantaine de pompiers mobilisée maîtrise le sinistre avec 4 lances à débit variable ; 6 employés sont légèrement blessés. Selon la presse, la projection d'étincelles d'une meuleuse, pendant les travaux de démontage d'une cabine de peinture dans la perspective du déménagement de l'entreprise, serait à l'origine de l'accident. Durant l'intervention des secours, les 70 salariés d'une entreprise voisine ont été évacués pendant 1 h. Aucun chômage technique n'est prévu.

 **N°31976 - 12/07/2006 - FRANCE - 87 - AIXE-SUR-VIENNE**
F41.20 - Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
 Un incendie embrase vers 1 h un atelier de fabrication de portes en bois de 2 000 m². Sans aucun système de désenfumage, l'atelier est situé dans un bâtiment de 3 000 m² caractérisé par des ouvertures en bois, une ossature métallique, des murs en parpaings et tôles polycarbonate avec une toiture en tôle ondulée isolée par de la laine de verre recouverte d'un film aluminium. L'exploitant alerte les secours qui arriveront sur place 20 min plus tard. Les services de l'électricité coupent l'alimentation du site. Les pompiers mettent en oeuvre 1 lance canon 2 000 l/min et 4 lances à débit variable, dont 1 montée sur échelle. Ils doivent en partie s'alimenter à partir d'un poteau incendie distant de 600 m et craignent l'effondrement du bâtiment et l'explosion de bouteilles de gaz. Les secours circonscrivent le feu vers 2h40, évitant la propagation des flammes à un silo de sciure et à 2 bâtiments de 300 m² contigus. L'incendie détruit des machines-outils, des locaux sociaux, une cabine de peinture et une partie des 1 000 l de peinture en bidons entreposés à proximité. A la suite de l'accident, 25 des 35 employés sont en chômage technique. L'exploitant construit un nouvel atelier jouxtant le bâtiment sinistré. Un arrêté de mesures d'urgence conditionne le redémarrage de l'activité à la mise en sécurité de la zone sinistrée, au nettoyage et au curage des fossés, canalisations, bassins dans lesquelles des eaux polluées ont pu transiter, à l'évacuation et au traitement des déchets générés par l'incendie (effluents, boues, matériaux pollués...) et à la vérification des installations électriques, des matériels de lutte contre l'incendie et des structures des bâtiments, canalisations et réservoirs ayant pu être impactés par l'incendie.

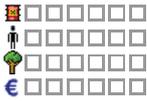
 **N°31926 - 02/07/2006 - FRANCE - 42 - ROANNE**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 6h30 dans une entreprise de fabrication de carrosseries automobiles de 800 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances. Une cabine de peinture, 1 poids lourd et 7 véhicules utilitaires sont endommagés ; 6 personnes sont en chômage technique.

 **N°32110 - 30/06/2006 - FRANCE - 64 - LACQ**
N82.92 - Activités de conditionnement
 Dans un dépôt de gaz liquéfié, lors de travaux de démontage sous un hall d'enfûtage, une opération de meulage provoque un départ de feu sur la cabine de peinture située à proximité. Le personnel du dépôt met en oeuvre les extincteurs présents, mais ne parvient pas à maîtriser l'incendie. Le POI est déclenché et le feu est rapidement éteint suite à l'intervention des pompiers de l'usine voisine. Les conséquences du sinistre sont limitées à la seule cabine de peinture, toutes les installations de transfert de GPL avaient été vidées et dégazées préalablement au chantier de démantèlement du hall d'enfûtage. Un permis feu avait été délivré.

 **N°31887 - 21/06/2006 - FRANCE - 49 - SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE**
F43.32 - Travaux de menuiserie
 Un incendie détruit une cabine de peinture de 400 m² dans un bâtiment à structure métallique d'une métallerie de 1 500 m² et se propage à la toiture sur 100 m². Les pompiers mettent en oeuvre 5 lances, dont 1 montée sur échelle pivotante, alimentées par un poteau incendie et des points d'eau naturels, respectivement distants de 600 et 1 500 m. Les gendarmes ont coupé la circulation sur la RD 762 le temps de l'intervention des secours. A la suite de l'accident, 20 employés sont en chômage technique durant plusieurs semaines.

 **N°31610 - 03/04/2006 - FRANCE - 08 - CHARLEVILLE-MEZIERES**
C28.92 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
 Un feu se déclare vers 16 h dans une cabine de peinture de 30 m de long d'une usine de fabrication de matériels de travaux publics de 6 000 m². L'incendie se propage sur 100 m² de la toiture du bâtiment. Les employés sont évacués et les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable. Le personnel pourrait être en chômage technique. Aucun impact sur l'environnement n'est signalé.

 **N°31473 - 02/03/2006 - FRANCE - 78 - TRAPPES**
C28.14 - Fabrication d'autres articles de robinetterie
 Dans une usine de fabrication d'articles de robinetterie, un feu se déclare vers 11h30 dans une cabine de peinture et se propage à des gaines de ventilation puis à la toiture du bâtiment de 10 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances dont 1 sur échelle. L'intervention des secours s'achève vers 15 h. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.



N°31279 - 12/01/2006 - FRANCE - 28 - JANVILLE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 14 h dans une cabine de peinture d'un garage automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec une lance à débit variable puis ventilent le bâtiment. Aucun chômage technique n'est prévu. La gendarmerie, les services de l'électricité et du gaz se sont rendus sur les lieux.



N°31317 - 11/01/2006 - FRANCE - 38 - SAINT-MARCELLIN

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

Un fût métallique de 200 l recueillant les solvants de nettoyage de cabine de peinture explose à 19 h dans une usine appliquant peintures et vernis sur des pièces en plastique pour l'industrie automobile ; 8 employés sont blessés dont 3 gravement et 12 autres sont choqués par la vision de leurs camarades brûlés. Un employé, brûlé à 80 % décèdera le 19/01, puis un second 3 jours plus tard. Le fût, sur caillebotis et relié à la terre, contenant 50 % de méthyléthylcétone (MEK) et 50 % d'acétate de butyle, est parti à la verticale, percutant le plafond. Le personnel maîtrise l'incendie qui suit l'explosion. Les dommages sont limités à 100 m² d'atelier. Une centaine de pompiers, des équipes médicalisées et les gendarmes se rendent sur place. Les eaux d'extinction sont collectées. Un expert judiciaire est nommé, la chaîne atteinte par l'explosion est mise sous scellés.

Le 12/01, la DRIRE recueille les premiers éléments et effectue une inspection approfondie 5 jours après. Un expert intervient le 18/01. Un arrêté préfectoral complémentaire est proposé au préfet. L'exploitant doit fournir un rapport d'accident. La chaîne non impactée redémarre le 18/01 mais sans les fûts, la collecte des solvants de rinçage se faisant par le rideau d'eau des cabines de peinture.

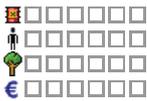
Le scénario le plus plausible est le suivant : une atmosphère explosive air/solvant est présente dans le ciel du fût et à l'intérieur de la canne plongeante. La charge électrostatique résiduelle du bol de pulvérisation est transférée vers le solvant (temps de dissipation de la charge de 7 s annoncé par le fournisseur, supérieur au délai d'envoi du solvant). Le solvant conserve sa charge en passant à travers le tuyau reliant le bol et la canne plongeante (tuyau isolant) et provoque une étincelle lors de son contact avec l'embout métallique de la canne. Celle-ci provoque l'inflammation du ciel gazeux de la canne et du fût et l'explosion du mélange air/solvant.

Le redémarrage de la chaîne impactée est subordonné à la fourniture d'un rapport d'expertise comportant une étude spécifique sur l'aspect risques électrostatiques de la chaîne dans sa configuration future. Cette étude doit être menée par un organisme reconnu pour ses compétences dans le domaine de l'électricité statique. L'expertise doit inclure les recommandations formulées par l'expert du 18/01 : ventilation du robot de pulvérisation, détections incendies dans les cabines de pulvérisation, étanchéité de la gaine de passage des câbles électriques du robot, estimation de l'énergie maximale libérée par le robot, arrêt du circuit de rinçage et de récupération des solvants en fût en attendant les conclusions de l'expertise. Le 25/08, un incendie s'était déjà produit sur le site (ARIA 30491).

L'utilisation de bols et pistolets électrostatiques dans les cabines démarrée en 2004, remplace progressivement le mode conventionnel. Celle-ci s'accompagne de modifications comprenant une optimisation des volumes de peintures engagés et une augmentation des cadences de changement de teinte. Les derniers réglages ont lieu fin décembre pour un redémarrage de la chaîne le 3/01. Aucune analyse de risques n'a été effectuée par l'exploitant.

A la suite de cet accident, outre les recommandations formulées par l'expert le 18/01, l'exploitant prend plusieurs mesures : la mise à la terre des équipements est contrôlée une fois par mois par l'entreprise et une fois par an par un organisme extérieur ; l'alimentation des pistolets et bols en solvant s'effectue lorsque ces derniers sont à potentiel nul ; des modifications sont prévues au niveau des circuits d'alimentation en solvant ; les opérateurs sont équipés pour une mise à la terre effective ; les zones sont recensées et identifiées en fonction de leur risque et un plan est tenu à jour par l'exploitant, les équipements présents dans les zones à risques d'explosion seront conformes à la directive ATEX.

La chaîne redémarre le 12/09. Les pertes d'exploitations sont comprises entre 4,8 et 8 M.



N°31197 - 22/12/2005 - FRANCE - 38 - ECHIROLLES

C28.92 - Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction

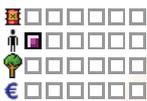
Dans un bâtiment de 10 000 m² d'une usine de fabrication de matériels de travaux publics, un feu se déclare vers 16 h à l'intérieur de la cabine de peinture dans un bidon de solvant utilisé pour le nettoyage des circuits de peinture et des pistolets. L'activité de l'entreprise est interrompue et les 400 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie puis ventilent les locaux enfumés. L'exploitant effectue une enquête pour déterminer les causes de l'accident.



N°31055 - 23/11/2005 - FRANCE - 64 - HASPARREN

C33.20 - Installation de machines et d'équipements industriels

Un incendie détruit une cabine de peinture de 50 m² dans un local de 200 m² d'une usine de sous-traitance de pièces aéronautiques. Cinq employés sont en chômage technique pour une durée indéterminée.



N°31022 - 15/11/2005 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un incendie embrase vers 23 h la cabine de peinture et le local de stockage des produits chimiques d'un garage de réparation de véhicules de 700 m². Les secours évacuent dans un gymnase les 50 habitants de 2 immeubles voisins. L'exploitant et son frère sont hospitalisés à la suite d'un malaise. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable et refroidissent des bouteilles d'oxygène et d'acétylène. La police et les services de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

- 
N°30609 - 12/09/2005 - FRANCE - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 17 h dans la cabine de peinture d'un atelier de carrosserie automobile puis se propage au toit du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable puis effectuent les travaux de déblaiement. Le garage est endommagé sur 500 m² : 200 m² de toiture et un véhicule léger sont détruits. Sept employés sont en chômage technique.
- 
N°30131 - 27/06/2005 - FRANCE - 72 - PARCE-SUR-SARTHE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie embrase vers 5h30 un garage de réparation de véhicules. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable et 2 lances à dévidoir tournant. Huit voitures et une cabine de peinture avec 400 kg de produits sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique. Une première estimation évalue les dommages à 100 Keuros.
- 
N°29807 - 11/05/2005 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE
YYY.YY - Activité indéterminée
 Dans un bâtiment industriel de 500 m², un feu se déclare vers 3h30 dans un local de 100 m² utilisé comme cabine de peinture. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable et ventilent les locaux.
- 
N°29323 - 01/03/2005 - FRANCE - 45 - CHAMPOULET
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un feu se déclare dans une cabine de peinture. Les pompiers maîtrisent le sinistre et ventilent les locaux.
- 
N°28802 - 23/12/2004 - FRANCE - 62 - ETAPLES
C29.31 - Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
 Un feu se déclare dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication d'alternateurs durant des travaux de modifications par une société extérieure. Les 300 employés sont évacués. Le sinistre est éteint avec les sprinklers et les RIA avant l'arrivée des secours publics. Un sous-traitant légèrement brûlé à la main et 16 employés incommodés par les fumées sont examinés sur place. Les 20 m³ d'eaux d'extinction collectés dans un bassin de confinement sont traités dans la station d'épuration de l'établissement. Une projection d'étincelles durant le tronçonnage d'un tube serait à l'origine de l'incendie. Un permis de feu avait été établi. L'exploitant doit préciser à l'inspection des installations classées les mesures prises pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident.
- 
N°28482 - 03/11/2004 - FRANCE - 65 - TARBES
C27.12 - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
 Un feu se déclare vers 16 h dans la cabine de peinture d'une usine de panneaux solaires. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec une lance à débit variable. Le dysfonctionnement d'un moteur électrique serait à l'origine de l'accident. La cabine est hors d'usage.
- 
N°28415 - 26/10/2004 - FRANCE - 36 - MAILLET
C25.1 - Fabrication d'éléments en métal pour la construction
 Dans une entreprise de charpentes et portails métalliques, un incendie dans un bâtiment abritant une chaudière, 2 cuves d'hydrocarbures de 5 000 l et une cabine de peinture se propage à l'ensemble de l'établissement. Une trentaine de pompiers maîtrisent le sinistre en 2 h avec 4 lances à eau et à mousse. La chaudière, qui pourrait être à l'origine du sinistre, avait été remise en service la veille vers 17h30 après sa révision annuelle avant la saison de chauffe ; aucune anomalie n'avait été constatée. Plusieurs dizaines de kg de peinture et de solvants, la cabine d'application, 3 véhicules et une partie des bâtiments sont détruits. Une société spécialisée vidange par précaution et élimine les 2 réservoirs métalliques de fioul et de gasoil qui ont résisté au sinistre. Les eaux d'extinction polluées par des traces d'hydrocarbures se sont écoulées en partie dans un ruisseau voisin. Le milieu ne devrait cependant pas être affecté selon le garde pêche présent sur les lieux. Les services sanitaires ont néanmoins été informés compte tenu de la présence en aval du rejet d'un forage d'eau potable. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de régulariser la situation administrative de son activité de peinture.
- 
N°28376 - 18/10/2004 - FRANCE - 17 - SAINT-VIVIEN
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 11h30 dans la chaufferie d'un garage poids-lourds. Partiellement éteint en arrêtant l'alimentation de la chaudière, l'incendie se propage néanmoins au système d'aspiration de la cabine de peinture. Les pompiers éteignent les flammes après démontage et dégarnissage d'une partie de l'installation.
- 
N°28029 - 16/09/2004 - FRANCE - 86 - AYRON
C25.9 - Fabrication d'autres ouvrages en métaux
 Un feu se déclare dans une ancienne cabine de peinture d'une entreprise de ferronnerie d'art durant une métallisation au zinc. Les employés et les pompiers maîtrisent le sinistre avec des extincteurs à poudre.


N°28088 - 01/09/2004 - FRANCE - 08 - CHARLEVILLE-MEZIERES
F43.32 - Travaux de menuiserie
 Dans un atelier de menuiserie PVC, un feu se déclare dans une cabine de peinture contenant 400 l de peinture et 100 l de dissolvants. L'incendie détruit la partie stockage et les ateliers de production, mais les pompiers évitent la propagation du sinistre aux locaux administratifs. Trente employés sont en chômage technique.


N°27649 - 27/07/2004 - FRANCE - 42 - CHARLIEU
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare sur un véhicule dans la cabine de peinture d'un garage de réparations d'automobiles. L'incendie se propage à 150 m² de toiture. Les pompiers maîtrisent le sinistre et évitent son extension à un stock de peinture, une cuve à fioul et un réservoir de gaz proches de l'installation.

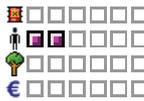

N°27627 - 22/07/2004 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 16 h dans une cabine de peinture d'un garage automobile de 2 000 m². L'incendie qui se propage dans l'atelier, détruit 4 véhicules et les 2 cabines de peinture de l'établissement. Une personne incommodée par les fumées est hospitalisée.


N°26986 - 24/04/2004 - FRANCE - 85 - AIZENAY
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture et l'atelier de mécanique d'un garage automobile de 900 m². Deux cuves d'huile éclatent durant l'incendie. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 petites lances et 1 lance à mousse. Le sous-préfet s'est rendu sur les lieux.


N°26748 - 18/03/2004 - FRANCE - 71 - CHASSEY-LE-CAMP
C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture d'une entreprise de constructions métalliques de 4 000 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 petites lances. Six employés sont incommodés par les fumées et 3 d'entre eux sont hospitalisés pour des examens complémentaires. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.


N°26033 - 10/12/2003 - FRANCE - 49 - BEAUCOUZE
C28.22 - Fabrication de matériel de levage et de manutention
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture (20 m³) d'une usine de fabrication d'équipements de levage et de manutention. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec une lance à mousse.


N°26000 - 27/11/2003 - FRANCE - 51 - EPERNAY
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare à 12 h dans une usine de fabrication de remorques, alors que 2 peintres venaient de quitter une cabine de peinture pour nettoyer leur matériel. Lors de la vidange des circuits de distribution de peinture, des vapeurs du diluant utilisé pour le nettoyage des installations ont été enflammées par une décharge électrique au niveau de la buse électrostatique de l'équipement de pulvérisation. L'incendie s'est ensuite propagé au solvant liquide, puis à une armoire métallique et aux câblages électriques de la cabine. Une utilisation inadaptée des énergies au niveau du pistolet de maîtrise l'incendie qui gagne la cabine par la porte passe-piétons et se propage jusqu'aux filtres. Le sinistre génère une épaisse fumée noire. Le chef d'atelier alerte tardivement les pompiers (30 à 45 min plus tard) ; ces derniers maîtrisent le sinistre avec une lance à mousse. Durant l'intervention, la circulation dans la rue est interrompue. Les peintres atteints de légères brûlures sont hospitalisés. L'accident est dû à la non neutralisation des énergies au niveau du pistolet d'application de peinture en cours de nettoyage. La façade de la cabine, son éclairage intérieur, le câblage électrique sont endommagés ainsi que 2 moteurs et les 2 équipements de pulvérisation. L'installation est remise en service 6 jours après le sinistre. Les déchets sont éliminés dans un établissement de traitement agréé. A la suite de l'accident l'exploitant a prévu : une formation des opérateurs de l'atelier à la manipulation des extincteurs, l'installation d'un nouveau système de distribution de peinture informatisé et doté de sécurités permettant notamment la neutralisation des énergies lors des phases de nettoyage du matériel, la mise en place de couverture anti-feu à proximité de chaque cabine de peinture.


N°25275 - 06/08/2003 - FRANCE - 35 - ROMAGNE
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu de cabine de peinture se déclare dans un garage automobile. L'incendie se propage à l'ensemble du garage et au hall d'exposition de véhicules. Deux personnes, dont le propriétaire, sont incommodées par la fumée.


N°25170 - 23/07/2003 - FRANCE - 22 - SAINT-POTAN
C25.11 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
 En fin de matinée, dans une métallurgie, un feu se déclare sur une cabine de peinture contenant 10 bidons de 100 l de solvants. Une dizaine d'ouvriers tente, en vain, de maîtriser le sinistre. Alertés, les pompiers établissent d'abord une petite lance afin de protéger les bidons de solvants puis circonscrivent l'incendie qui s'est propagé à 3 000 m² sur les 7 500 m² du bâtiment. Trop longtemps exposé à essayer d'éteindre les premières flammes, un ouvrier est hospitalisé, intoxiqué par les vapeurs. 10 autres employés moins exposés sont examinés par précaution et 32 salariés sont en chômage technique.

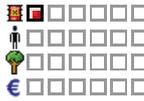

N°24941 - 16/05/2003 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT
C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles
 Vers midi dans un établissement fabriquant des équipements pour les automobiles, une cabine de peinture est arrêtée sauf sa ventilation pour effectuer des travaux d'entretien courant. Lors du changement des filtres vers 17 h, l'un des 2 opérateurs remarque que le conduit d'aération vibre en émettant un bruit sourd et constate qu'un feu s'est déclaré au niveau de la turbine de ventilation. Il donne immédiatement l'alerte et tente d'étouffer les premières flammes avec un extincteur. Le second opérateur s'aperçoit qu'un feu couve également dans les filtres et quitte la cabine pour couper l'alimentation électrique. A l'aide d'un extincteur, il ne parvient pas à circonscrire le début d'incendie. Un 3ème opérateur, alerté, tente à son tour d'intervenir, mais devant la vitesse de propagation des flammes et la quantité de fumée émise, les 3 employés préfèrent évacuer les lieux. Ils rejoignent le point de rassemblement où, dès le déclenchement de l'alarme, toutes les personnes se sont rejointes après avoir évacué le bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h. Les eaux d'extinction sont stockées en attente d'analyse. La cabine de peinture, le four de séchage, la charpente et une partie du réseau électrique sont endommagés. D'autres installations ne sont plus opérationnelles (grenailage, traitements de surface et peinture) et nécessiteront un recours à la sous-traitance. Des mesures de chômage technique sont prises. L'inspection des installations classées constate les faits. En situation irrégulière, les installations de traitement de surface et de peinture sont arrêtées jusqu'à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. L'exploitant étudie la possibilité d'une modification du procédé mis en oeuvre.


N°23780 - 23/12/2002 - FRANCE - 54 - BAYON
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se produit dans une cabine de peinture d'un garage automobile.


N°23654 - 10/12/2002 - FRANCE - 68 - BALLERSDORF
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un garage de réparation automobile de 3 000 m² ; 9 véhicules sont endommagés et 3 détruits. La cabine de peinture, la réserve de solvants ainsi qu'une travée ont été préservées.


N°22667 - 14/06/2002 - FRANCE - 76 - ELBEUF
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare sur un véhicule dans la cabine de peinture de l'atelier carrosserie d'un garage automobile. Les dommages sont importants et les 2 employés sont mis en chômage technique.

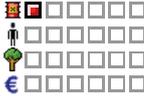
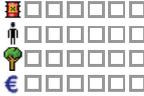
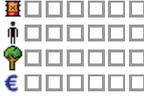
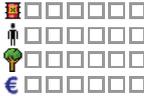
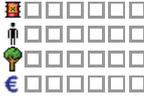
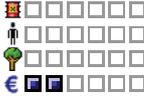
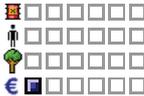
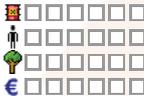

N°22563 - 06/06/2002 - FRANCE - 39 - SEPTMONCEL
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans la cabine de peinture dans un garage automobile.


N°22440 - 13/05/2002 - FRANCE - 39 - SAINT-AMOUR
C23.70 - Taille, façonnage et finissage de pierres
 Dans une fabrique de produits minéraux reconstitués, un feu se déclare en début de poste dans l'atelier de fabrication d'équipement de salles de bains, sur l'installation d'injection en continu de résine et de charges minérales. Un opérateur vide un extincteur sans pouvoir empêcher la propagation de l'incendie à l'atelier. Les pompiers assistés d'une CMIC maîtrisent l'incendie. L'ensemble du matériel de production est détruit (cabine de peinture, machine à injecter, moules et machine de démoulage), ainsi que 1 t de résine, 5 t de peroxydes, et 5 t d'acétone. L'atelier est arrêté 3 semaines. Les dommages sont estimés à 300 Keuros. Une contamination par les fumées et les odeurs est crainte pour le stock de produits alimentaires d'une entreprise de viandes voisine. Un dysfonctionnement d'un transformateur électrique serait à l'origine de l'incendie.


N°22016 - 05/03/2002 - FRANCE - 57 - CREUTZWALD
C30.20 - Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
 Un feu se déclare dans une cabine de peinture d'une usine de construction de matériel ferroviaire. Les pompiers maîtrisent le sinistre en utilisant une lance à mousse. Les employés pourraient être en chômage technique plusieurs jours.

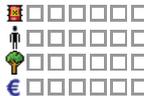

N°21983 - 26/02/2002 - FRANCE - 54 - JOEUF
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture et se propage dans la gaine de ventilation. Deux personnes sont intoxiquées.


N°21893 - 12/02/2002 - FRANCE - 67 - MERTZWILLER
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Dans un garage automobile, un incendie se déclare dans une cabine de peinture et se propage à l'isolation de toiture. Une vingtaine de pompiers maîtrise en 1 h le sinistre qui dégage une épaisse fumée ; 20 m² de toiture sont détruits. La cause de cet incendie pourrait être un court-circuit électrique.

-  **N°21885 - 08/02/2002 - FRANCE - 68 - WITTENHEIM**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Dix occupants d'un bâtiment de 2 étages sont évacués pour une intoxication au monoxyde de carbone. La cause probable de ce rejet serait un dysfonctionnement d'une chaudière alimentant la cabine de peinture d'un garage situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment.
-  **N°21665 - 09/01/2002 - FRANCE - 25 - MONTBELIARD**
C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication d'équipements automobiles. 400 m² d'atelier sont endommagés. La production est stoppée sur la ligne et la reprise de l'activité de la deuxième cabine de peinture a lieu 3h30 après l'incendie.
-  **N°21464 - 29/11/2001 - FRANCE - 67 - SCHILTIGHEIM**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie dont le foyer se situe près de l'extracteur d'une cabine de peinture se déclare dans un garage automobile. Les pompiers, équipés de masques respiratoires, maîtrisent l'incendie en présence d'une importante fumée toxique.
-  **N°21408 - 09/11/2001 - FRANCE - 88 - PLOMBIERES-LES-BAINS**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une carrosserie. Une personne est légèrement incommodée par les fumées.
-  **N°21402 - 07/11/2001 - FRANCE - 56 - LA CROIX-HELLEAN**
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Un incendie se déclare dans une menuiserie lors de travaux d'installation d'une cheminée d'évacuation d'une cabine de peinture. Les étincelles provenant d'une meuleuse enflamment des restes de vernis et solvant. L'emploi immédiat d'un extincteur ne permet pas d'empêcher la propagation du feu. En isolant l'atelier de peinture des bâtiments mitoyens servant d'entrepôt et d'atelier de production, l'intervention des pompiers sauvegarde l'outil de travail et les halles d'exposition. L'éloignement des bornes d'incendie a pu être compensé par les 3 000 l d'eau d'un fourgon pompe.
-  **N°21147 - 11/09/2001 - FRANCE - 68 - CERNAY**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Au cours d'une opération de peinture, un incendie se déclare au niveau des filtres de la fosse de cabine de peinture dans une usine de fabrication de bennes pour les travaux publics. Les pompiers, munis d'appareils respiratoires à la suite d'un fort dégagement de fumées, maîtrisent rapidement l'incendie.
-  **N°20797 - 28/06/2001 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS**
C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
 Un feu se déclare dans une usine de découpe et d'emboutissage. Le feu serait parti d'une cabine de peinture avant de se propager détruisant 800 m² de toiture. La cabine est détruite et 15 personnes sont au chômage technique.
-  **N°20474 - 13/06/2001 - FRANCE - 59 - RAISMES**
C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
 Un feu se déclare vers 16h30 dans une usine de plasturgie. L'incendie, d'origine électrique, est parti d'une cabine de peinture. Nourri de matériaux hautement combustibles (peintures, solvants, acétone, polyester, moules en bois et en résine), il s'est rapidement propagé par la toiture à l'ensemble des installations de 300 m². Devant le risque d'embrassement généralisé, les pompiers se replient à l'extérieur. Le sinistre est maîtrisé vers 18h15. Les dégâts matériels sont très importants, de l'ordre de 10 MF (1,5 M euro).
-  **N°20772 - 09/05/2001 - FRANCE - 88 - JUVAINCOURT**
C25.61 - Traitement et revêtement des métaux
 Dans une usine de travail de métaux, un incendie se déclare sur une cabine de peinture à l'eau. Le départ du feu se situe dans les filtres. Les extracteurs d'air attisent le feu qui se propage alors dans les 2 cheminées d'extraction (résidus de peinture collés sur les parois) et enflamme les parties translucides en polyester du toit dont une partie sera déformée. Un mégot de cigarette aspiré par la ventilation pendant une pause pourrait être la cause de cet incendie.
-  **N°20185 - 30/03/2001 - FRANCE - 54 - LONGUYON**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Dans une fabrique de carrosserie automobile, un feu se déclare dans une cabine de peinture de 150 m². La cabine et la toiture sont détruits.


N°20166 - 23/03/2001 - FRANCE - 25 - SAINT-VIT
C25.61 - Traitement et revêtement des métaux
 Dans une usine de traitement des métaux, un incendie se déclare dans un stockage de carton et à une cabine de peinture et détruit 400 m² du bâtiment. Deux personnes intoxiquées par les fumées sont hospitalisées. Dix employés sont en chômage technique.


N°19609 - 11/01/2001 - FRANCE - 78 - THOIRY
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans la cabine de peinture d'un garage automobile et se propage à 10 véhicules.


N°25068 - 22/12/2000 - FRANCE - 80 - BETHENCOURT-SUR-MER
C25.61 - Traitement et revêtement des métaux
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une usine de traitement de surface.

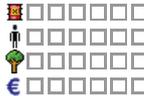

N°19346 - 08/12/2000 - FRANCE - 80 - FEUQUIERES-EN-VIMEU
C25.72 - Fabrication de serrures et de ferrures
 Dans un atelier d'une usine tôlerie-serrurerie de 9 000 m², un feu se déclare dans le conduit d'extraction d'air d'une cabine de peinture glycérophthalique. L'incendie qui semble maîtrisé après intervention des employés à l'aide d'extincteurs, reprend et s'étend à 2 cabines voisines puis à la toiture. Un mur coupe-feu permet de protéger un local de stockage de peintures, solvants et autres produits chimiques. L'intervention des pompiers limite les dommages à 1 500 m² d'atelier et à 800 m² de toiture. Les 3 cabines (2 solvant-glycéro et 1 poudre-époxy) sont détruites. La défaillance d'un moteur électrique serait à l'origine de l'inflammation, une intervention était en cours au moment du sinistre à la suite à l'apparition d'odeurs suspectes.


N°19377 - 06/12/2000 - FRANCE - 38 - VIENNE
C26.51 - Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une entreprise de fabrication d'instrumentation scientifique.

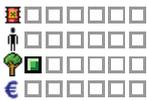

N°19968 - 27/11/2000 - FRANCE - 40 - HAGETMAU
C31.09 - Fabrication d'autres meubles
 Dans une usine de fabrication de mobilier, un dégagement de fumée apparaît au-dessus d'une cabine de peinture. Le début d'incendie est rapidement maîtrisé par l'équipe interne de première intervention avant l'arrivée des secours publics alertés. Aucune atteinte à l'environnement n'est constatée. Une plaque d'isolation de toiture, gorgée d'eau au niveau du passage de la cheminée de la cabine, est tombée sur le connecteur d'une électrovanne sous tension provoquant un court-circuit. Le câble sur la cabine est supprimé, ainsi que l'alimentation électrique sur tout circuit non utilisé.


N°18426 - 06/08/2000 - FRANCE - 39 - MONNET-LA-VILLE
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un incendie embrase un bâtiment de 800 m² abritant des poids-lourds, diverses machines, de l'huile hydraulique et des bouteilles d'acétylène. Les secours interviennent avec d'importants moyens durant plus de 5 h avant de maîtriser le sinistre ; 400 m² d'entrepôt, une cabine de peinture, le local abritant le stock d'huiles et peintures, ainsi que 10 poids-lourds sont détruits, le directeur du site intoxiqué est évacué et 25 employés sont en chômage technique.


N°18029 - 20/06/2000 - FRANCE - 59 - LILLE
YYY.YY - Activité indéterminée
 Un feu se déclare dans un atelier de décor et une cabine de peinture. L'incendie ravage 600 m² du bâtiment.


N°18224 - 01/03/2000 - FRANCE - 44 - NORT-SUR-ERDRE
G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
 Dans un établissement de commerce en gros de céréales, un feu se déclare dans une cabine de peinture désaffectée appartenant à une ancienne usine de peinture. L'incendie ne peut être éteint à l'aide d'un extincteur. Les pompiers alertés maîtrisent rapidement le sinistre et parviennent à éteindre complètement les parties encore incandescentes après dissipation des fumées abondantes émises. Le sinistre se produit lors de la découpe au chalumeau de l'installation à la suite de l'inflammation brutale de résidus de peinture dans les gaines de ventilation. Les 500 l d'eaux d'extinction susceptibles d'être polluées seront traitées. Les dommages sont limités : 20 à 30 plaques de toiture à changer.


N°17116 - 20/01/2000 - FRANCE - 07 - ANDANCE
C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques
 Un incendie détruit la cabine de peinture d'une usine de fabrication de pièces techniques en matières plastiques ; 4 ouvriers légèrement intoxiqués sont hospitalisés.



N°16769 - 18/11/1999 - FRANCE - 10 - VENDEUVRE-SUR-BARSE

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

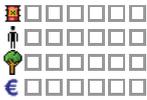
Un incendie se déclare dans une menuiserie industrielle. Un bâtiment de 3 500 m² (fabrication de portes d'entrée) est détruit. Il comprenait un atelier d'usinage (50 machines), une zone de montage, une zone de finition avec cabine de peinture et tunnel de séchage, un vestiaire. L'incendie aurait débuté dans ce dernier local pour une cause inconnue. Les pompiers ont protégé les bâtiments voisins par arrosage avec l'eau pompée dans une rivière voisine (la BARSE). Diverses études (pollutions du sol et de la rivière, élimination des déchets, détermination des causes...) ont été demandées par l'inspection.



N°16121 - 12/08/1999 - FRANCE - 78 - FLINS-SUR-SEINE

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

Dans une usine automobile, lors de l'arrêt annuel, au cours de travaux (découpe et soudage de tôles puis meulage) sur le laveur d'une cabine de peinture, un incendie se déclare sous les caillebotis des gaines d'aspiration. Malgré une intervention immédiate avec un RIA et déclenchement d'une extinction automatique à eau, l'incendie gagne un robot de peinture et ses flexibles de raccordement au circuit d'alimentation en peinture qui se rompent et alimentent le feu jusqu'à la fermeture des vannes ; le feu se propage dans les gaines d'extraction encrassées. Plus de 500 m³ d'eaux d'extinction sont recueillies dans la fosse sous la cabine. En dehors des dégâts matériels, l'incendie génère un important dégagement de fumée. L'intervention de maintenance effectuée par un opérateur d'une société extérieure avait fait l'objet d'un plan de prévention avec notamment présence permanente d'un pompier. L'emploi d'émulseur et l'arrêt de l'alimentation en peinture ont seuls permis la maîtrise du feu.



N°15958 - 26/07/1999 - FRANCE - 68 - MUNTZENHEIM

G46.61 - Commerce de gros de matériel agricole

Dans un atelier de réparation de matériel agricole, un incendie se déclare sur un stock de peinture et de diluant. La cabine de peinture, une partie du toit et la structure métallique sont endommagées. Le sinistre provient des gerbes d'étincelles d'une opération de meulage à quelques mètres d'un fût fuyard.



N°15860 - 15/07/1999 - FRANCE - 53 - ERNEE

C15.20 - Fabrication de chaussures

Un feu se déclare la nuit dans une usine de fabrication de chaussures. Un riverain donne l'alerte. A l'arrivée des secours quelques minutes plus tard, l'incendie encore limité au fond de l'usine va se propager de travée en travée. D'importants moyens interviennent (70 pompiers, dont 2 seront légèrement blessés) durant 4 h. Les flammes doivent être contenues, l'établissement se trouvant en milieu urbain. L'incendie détruit 2 500 des 3 000 m² de l'établissement, ainsi que toute la collection hiver. Les 68 employés sont en chômage technique. Un garage voisin est également atteint (cabine de peinture détruite, pan de mur menaçant de s'écrouler). Le parquet nomme un expert et une enquête judiciaire est effectuée. Les dommages matériels sont de 15 MF et les pertes d'exploitation de 5 MF.



N°15700 - 27/06/1999 - FRANCE - 25 - AUDINCOURT

C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles

Dans une usine de fabrication d'équipements automobiles, une fuite de 6500 l d'un mélange à 50 % d'acétate de n-butyle et de xylène a lieu dans une cabine de peinture après rupture d'un flexible de distribution (pression de service 10,5 b). Quatorze personnes sont incommodées et hospitalisées. L'unité de distribution de solvants est mise en sécurité et les locaux sont ventilés. Les déchets liquides seront traités en centre autorisé. Trois flexibles avaient été changés 4 jours plus tôt après détection d'une légère fuite. Les raccords de connexion du flexible au mélangeur étaient inadaptés. L'enveloppe intérieure résistante au solvant (polyamide) de la tuyauterie s'est pliée et déchirée lors du raccordement, l'armature en polyuréthane s'est gonflée et percée. Les flexibles comparables sont vérifiés. Des procédures d'exploitation (contrôle des flexibles, etc.) et la distribution de solvant sont modifiées (tuyaux rigides, temporisation et sécurité d'arrêt sur les pompes, rétentions, etc.).



N°15387 - 14/04/1999 - FRANCE - 62 - NOEUX-LES-MINES

YYY.YY - Activité indéterminée

Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'un local industriel de 500 m².



N°15082 - 15/02/1999 - FRANCE - 62 - NOEUX-LES-MINES

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

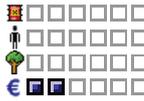
Dans une chaîne de peinture de pièces en matière plastique destinées à l'automobile et à l'électroménager, un incendie se produit dans une cabine de peinture peu après sa remise en service (arrêt du week-end). Le feu s'est déclaré au niveau du régulateur de débit de la gaine d'amenée d'air neuf (réchauffé à 18° par une rampe de brûleurs à gaz naturel) et s'est propagé aux éléments supérieurs de la batterie de filtration lors de l'ouverture de la porte d'accès par le personnel d'intervention alerté par la fumée. Celui-ci maîtrise rapidement l'incendie. La production est arrêtée 4 h, pour permettre l'évacuation et le remplacement des éléments de filtration endommagés. Un agent de production a été légèrement intoxiqué par la fumée. Il n'y a aucun dommage à l'extérieur de l'établissement.



N°14573 - 16/12/1998 - FRANCE - 01 - PONT-DE-VAUX

C28.22 - Fabrication de matériel de lavage et de manutention

un feu de cabine de peinture se déclare dans une fabrique de tapis roulants. Une quarantaine de personnes est évacuée. Il n'y a pas ni victime ni chômage technique.


N°13840 - 27/11/1998 - FRANCE - 68 - BALDERSHEIM
C25.91 - Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
 A 3 h 30 un incendie se déclare sur les filtres d'une cabine de peinture dans un atelier de remise en état de fûts métalliques. Les pompiers interviennent avec de la mousse et éteignent le feu en 1 h. La cabine et ses équipements électriques sont hors d'usage, la toiture est endommagée sur une centaine de m² et sa structure métallique s'est en partie déformée. 13 bidons de 25 kg de peintures sont détériorés. Les eaux d'extinction ont été récupérées dans une rétention. Aucune incidence sur l'environnement n'est notée. Les dommages matériels sont de 3,5 MF et les pertes d'exploitation de 1 MF. Une décharge électrostatique serait à l'origine de la combustion des filtres de la cabine de peinture


N°15439 - 20/11/1998 - FRANCE - 88 - EPINAL
C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
 En fin de poste dans une unité de fabrication de pièces caoutchouc-métal, une épaisse fumée se dégage du filtre d'une cabine de peinture. Le personnel de production utilise 2 extincteurs et le responsable de nuit fait évacuer les lieux. Le démontage de l'installation ravive des braises et propage la combustion aux ventilateurs voisins ; celle-ci sera rapidement maîtrisée. Les pompiers vérifient la bonne extinction de l'incendie et désenfument les locaux. Un dépôt de résidus sur un filtre intermédiaire aurait pu l'obstruer et conduire à une surchauffe de l'air recyclé chauffé par des résistances électriques et servant au réchauffage des pièces avant application de produit rendant la surface traitée adhérente. La ventilation est modifiée pour introduire l'air depuis l'atelier, sans apport de solvants ni de résidus des produits permettant l'adhérence. Cette usine avait déjà été détruite par un incendie quelques années plus tôt.


N°14602 - 13/10/1998 - ALLEMAGNE - 00 - ZWICKAU
C29.10 - Construction de véhicules automobiles
 Dans une industrie automobile, un incendie survient dans une cabine de peintures et 1 100 véhicules sortent de la chaîne de production.


N°11755 - 29/10/1997 - FRANCE - 41 - THEILLAY
C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques
 Dans une usine fabriquant des pièces de carrosserie automobile en matériaux composites, le dysfonctionnement d'un brûleur provoque un incendie dans une cabine de peinture. Des fumées abondantes sont émises. Le service de sécurité de l'usine et 30 pompiers interviennent rapidement. Les dommages sont limités : une dizaine des 700 filtres à cassettes de la chaîne de peinture sont détruits (578 KF). Celle-ci est remise en service 2h30 plus tard. L'exploitant note que l'alarme sonore a été peu entendue ou mal comprise et que ses moyens d'intervention (eau, éclairage, extincteurs, appareils respiratoires isolants, moyens de nettoyage) étaient insuffisants. Les moyens de détection d'un incendie et d'intervention sont améliorés.

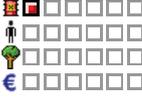
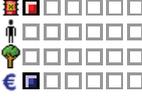

N°11862 - 08/10/1997 - FRANCE - 09 - LEZAT-SUR-LEZE
C27.40 - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture d'une usine de fabrication de luminaires (application de résines par pistolet électrostatique). Le feu se propage aux 3 autres cabines contiguës et endommage l'atelier. Un employé est légèrement blessé et 30 personnes sont en chômage technique pour une durée de 15 jours. Les secours mettent en place un barrage flottant sur L'ARIZE pour contenir les eaux d'extinction (rivière en étiage). L'exploitation est suspendue par décision préfectorale et une étude des dangers est demandée.


N°10983 - 09/04/1997 - FRANCE - 74 - SEYNOD
C25.61 - Traitement et revêtement des métaux
 Un incendie se déclare dans la cabine de peinture d'une entreprise de traitement de surface. Un employé brûlé est hospitalisé.


N°10009 - 05/11/1996 - FRANCE - 63 - BEAUMONT
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture d'une carrosserie.


N°14973 - 21/10/1996 - FRANCE - 68 - SIERENTZ
C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
 Lors de travaux de soudure dans une menuiserie, des étincelles initient un incendie qui détruit la cabine de peinture. Deux ouvriers sur les 39 employés sont au chômage technique. Les dommages sont estimés entre 500 KF et 1 MF.


N°9164 - 15/06/1996 - FRANCE - 70 - PORT-SUR-SAONE
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une fabrique de remorques. Les coûts sont évalués à 1,2 MF.

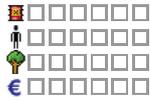
- 
N°9044 - 10/06/1996 - FRANCE - 27 - HERQUEVILLE
 YYY.YY - *Activité indéterminée*
 Un feu se déclare dans une cabine de peinture et l'incendie se propage à l'atelier ; 1 500 m² sont détruits et 100 employés sont en chômage technique.
- 
N°13214 - 19/01/1996 - FRANCE - 78 - AUBERGENVILLE
 YYY.YY - *Activité indéterminée*
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture au cours d'une opération sur pièces en PVC. Tout le bâtiment s'enflamme en quelques minutes à la suite d'un appel d'air créé par l'ouverture de la porte. Les pompiers interviennent rapidement et installent des barrages pour éviter l'écoulement dans les égouts des eaux d'extinction chargées de produits polluants.
- 
N°7562 - 19/10/1995 - FRANCE - 53 - MAYENNE
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture d'un garage automobile. L'incendie détruit la moitié des 700 m² d'ateliers ; 5 employés sont en chômage technique. Les dégâts matériels et les pertes de production s'élèvent à 5 MF.
- 
N°7295 - 06/08/1995 - FRANCE - 50 - MARIGNY
 C28.29 - *Fabrication de machines diverses d'usage général*
 A la suite d'un coup de foudre, un incendie dans une entreprise fabriquant des extincteurs détruit 200 m² d'ateliers. La présence d'un mur en parpaings permet de préserver les locaux adjacents, magasin et cabine de peinture.
- 
N°5941 - 10/10/1994 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 Un incendie détruit un garage de 800 m² dont une cabine de peinture non autorisée. Les installations de distribution des carburants ne sont pas atteintes.
- 
N°1707 - 14/09/1994 - FRANCE - 78 - LA CELLE-SAINT-CLOUD
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 Une explosion se produit dans un garage sur une cuve de mazout vide insuffisamment dégazée, après que des travaux, destinés à une remise aux normes de sécurité de l'installation, aient été effectués. Un incendie qui fait suite à l'explosion, est maîtrisé en 30 min par les pompiers. Des parois vitrées du sous-sol et une cabine de peinture sont détruites. L'activité du garage n'est pas interrompue.
- 
N°16685 - 24/06/1993 - FRANCE - 88 - HURBACHE
 G46.15 - *Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie*
 Une étincelle provoquée par l'ouverture d'une fenêtre initie l'incendie d'une cabine de peinture dans une serrurerie.
- 
N°4281 - 05/02/1993 - FRANCE - 76 - MALAUNAY
 C25.61 - *Traitement et revêtement des métaux*
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une société spécialisée dans le traitement de surface anti-corrosion. Une épaisse et abondante fumée se dégage. L'atelier est évacué par mesure de sécurité. L'incendie est rapidement maîtrisé par les pompiers.
- 
N°13157 - 05/12/1992 - FRANCE - 22 - DINAN
 YYY.YY - *Activité indéterminée*
 Un ouvrier, entreprenant le nettoyage de son pistolet avec un solvant dans la cabine de peinture, renverse ce liquide. Un arc électrique se crée et enflamme le solvant et les vapeurs. L'incendie détruit la cabine de peinture. Le four de cuisson, un convoyeur et une grenailleuse sont endommagés. La fumée dégagée intoxique 2 ouvriers.
- 
N°4134 - 23/11/1992 - FRANCE - 57 - HAUCONCOURT
 D35.22 - *Distribution de combustibles gazeux par conduites*
 Un feu se déclare dans une cabine de peinture de bouteilles de gaz. Sous l'effet de la chaleur, une bouteille de 13 kg de butane explose, suivi par 3 autres bouteilles (déflagrations simultanées) propageant le feu au reste du bâtiment. Deux tentatives d'extinction à la poudre (2 extincteurs de 9 kg, 1 de 50 kg) échouent. Le sinistre est finalement maîtrisé en 5 min par les pompiers et le personnel de sécurité. Le système automatique d'aspersion d'eau sur les stockages de bouteilles s'est également déclenché. La peinture vaporisée se serait enflammée à la suite d'une défaillance électrique du moteur du plateau tournant sur lequel sont posées les bouteilles (pleines) à peindre.
- 
N°16609 - 20/05/1992 - FRANCE - 41 - SAINT-AIGNAN
 YYY.YY - *Activité indéterminée*
 Une étincelle se produit lors du nettoyage avec du diluant d'un pistolet à peinture. L'ouvrier lâche ce dernier et un incendie se déclare dans la cabine de peinture.



N°4061 - 31/01/1992 - FRANCE - 54 - NANCY

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un incendie se déclare dans la cabine de peinture d'une carrosserie-tôlerie. Une fumée épaisse et abondante se dégage. D'importants moyens sont utilisés pour lutter contre l'incendie et la fumée.



N°3255 - 26/04/1991 - FRANCE - 33 - CESTAS

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un incendie se déclare dans un atelier de réparation d'un garage attenant à une maison d'habitation et à un hall d'exposition de voitures. L'atelier est détruit ainsi que 4 voitures en réparation. Une cabine de peinture et un bureau sont endommagés. Une partie de la toiture de la maison d'habitation attenante est également détruite. Les dommages sont évalués à plus de 1 MF.



N°1350 - 25/11/1989 - FRANCE - 43 - DUNIERES

C22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction

Un incendie dans une entreprise de fabrication de portes en matières plastiques détruit une cabine de peinture et plusieurs bâtiments.



N°16274 - 20/11/1985 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Dans un garage ayant une station-service, un ouvrier allumant une cigarette en nettoyant la cabine de peinture provoque une explosion suivie d'un incendie. L'ouvrier est légèrement brûlé.



N°28504 - 16/09/1974 - FRANCE - 57 - HAUCONCOURT

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

Un flash suivi d'un incendie et d'une explosion se produit dans un centre emplisseur de GPL. Le hall se découpe en plusieurs zones : un carrousel d'emplissage des bouteilles de 13 kg de propane, une zone d'emplissage des bouteilles de 35 kg, une zone d'épreuve, un poste de palettisation, une cabine de peinture. Le bâtiment est équipé de 2 ventilateurs (2 000 m³/h chacun), asservis à l'arrivée du produit. Le remplissage s'effectue via une pince qui, une fois placée au droit de l'orifice du robinet de la bouteille, déclenche une séquence pneumatique (branchement pince, ouverture robinet bouteille, ouverture vanne à gaz puis une fois le remplissage fini, fermeture simultanée vanne à gaz et robinet bouteille, débranchement pince). Le jour de l'accident, à 16h55, une bouteille de 13 kg se renverse à la sortie du carrousel. Le préposé au branchement des pinces arrête la rotation, le chef d'équipe tente de redresser la bouteille, ce qui provoque un "flash", le robinet de la bouteille étant resté ouvert. Lui-même et 2 autres employés sont brûlés au visage et sur le corps. Un autre actionne l'arrêt d'urgence du site qui entraîne alors la mise en action des sirènes, la coupure de l'électricité (sauf éclairage), la fermeture des vannes sur sphères, des vannes à l'arrivée au carrousel et au poste 35 kg mais aussi l'arrêt des compresseurs d'air et des ventilateurs. Sur perte d'air, les pinces d'emplissage "s'ouvrent" lentement, provoquant un nouveau rejet de propane. Le nuage s'enflamme, l'incendie se propage à la cabine de peinture. Le même phénomène se produit au poste 35 kg où le gaz explose. Une partie de la toiture et du bardage du hall est soufflée. A 17h20, l'incendie est éteint. Selon l'exploitant, les pinces fonctionnant sur pression d'air, l'arrêt des compresseurs n'a permis qu'un décrochement lent de la pince avec coupure différée de l'arrivée de produit, idem pour les vannes à gaz et les robinets des bouteilles. Le gaz rejeté s'est accumulé dans l'atelier, l'évacuation vers l'extérieur n'étant plus possible du fait de l'arrêt des ventilateurs. La source d'ignition pourrait être due à un choc métallique (pince/ bouteille ou bouteille/ charpente de la chaîne) ou à l'électricité statique. Les mesures prises sont notamment la mise en place d'un réservoir d'air visant à augmenter l'autonomie des pinces, l'alimentation électrique séparée des compresseurs et des ventilateurs (maintenues sur arrêt auto), des exercices pour le personnel.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

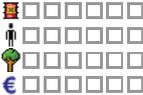
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

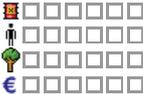
- Résumé : Contient tous les mots : carrosserie

 **N°42911 - 15/10/2012 - FRANCE - 44 - COUERON**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 21h30 dans l'atelier de carrosserie / peinture d'un garage de vente et de réparation de véhicules automobiles de 450 m². Les pompiers mettent en oeuvre 8 lances à débit variable dont 1 sur échelle pour maîtriser le sinistre et protéger des flammes un réservoir de propane. L'incendie est éteint à 1 h. L'intervention des secours s'achève à 3 h après extinction des foyers résiduels. Une ronde de surveillance est effectuée à 7h30. Le bâtiment et 12 voitures sont détruits. Une vingtaine d'autres véhicules est endommagée ; 11 employés sont en chômage technique. Un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.

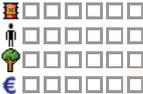
 **N°42697 - 03/09/2012 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu de voiture se propage vers 1 h au compteur de gaz naturel d'une carrosserie et provoque une fuite enflammée. Les secours évacuent une vingtaine de riverains. Le service du gaz arrête la fuite. A 10 h, 6 des 7 clients privés de gaz sont réalimentés. Selon le carrossier, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.

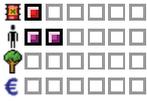
 **N°42488 - 24/07/2012 - FRANCE - 85 - BENET**
C29.10 - Construction de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 0h30 sur un véhicule stationné sur le parking d'une entreprise de fabrication et d'aménagement de camping-cars. L'incendie se propage à d'autres autocaravanes et à un bâtiment de production de 1 500 m². L'intervention des pompiers est retardée par le portail fermé. La circulation sur la D148, mitoyenne de l'établissement est interrompue. Vers 3 h, l'incendie est circonscrit et les secours arrêtent la propagation des flammes aux bâtiments voisins. Le sinistre est maîtrisé vers 4h30 mais une coupure électrique sur la commune et des problèmes d'alimentation en eau (château d'eau vide) compliquent l'extinction définitive des foyers résiduels. Les secours sont désengagés vers 13 h mais les pompiers effectuent des rondes de surveillance toutes les 2 h. Une vingtaine de camping-cars et le bâtiment de 1 500 m² abritant des moules et carrosseries en plastique sont détruits ; aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Un adjoint au maire s'est rendu sur les lieux.

 **N°41592 - 08/01/2012 - FRANCE - 69 - OULLINS**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Les secours interviennent à 8 h pour un incendie dans une carrosserie de 2 500 m² faisant également office de fourrière. Le feu concerne plusieurs véhicules et se propage par la toiture, dont une partie s'effondre, à un garage automobile. Les pompiers éteignent le feu vers 11 h avec 3 lances à eau. Le maire ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place.
 Le bilan est de 17 véhicules détruits dans la carrosserie et 1 dans le garage voisin. Le chômage technique concerne 5 employés de la carrosserie et 9 du garage. La police enquête sur le sinistre. Il serait d'origine criminelle, les 2 portails d'accès ayant été vraisemblablement percutés puis arrachés par un véhicule.

 **N°41389 - 03/12/2011 - FRANCE - 69 - SAINTE-CONSORCE**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare à 22h15 dans une carrosserie. Les pompiers déploient 2 lances, circonscrivent le sinistre à 23h20 et l'éteignent à 1h20. Une vingtaine de véhicules sont brûlés, les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin de rétention. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur les lieux.

 **N°41324 - 20/11/2011 - FRANCE - 59 - ANZIN**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 21 h dans le hall d'accueil de l'atelier de mécanique et carrosserie d'un garage automobile de 3 500 m² et se propage au magasin de pièces détachées. Les locaux abritent des voitures, des bouteilles de GPL et d'acétylène et une cuve de fioul de 4 000 l. Les secours confinent les occupants de 2 habitations mitoyennes. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23 h avec 5 lances dont 1 lance canon sur échelle ; 500 m² de toiture sont effondrés. Une quarantaine de salariés est en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

 **N°41077 - 08/10/2011 - FRANCE - 37 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 22h30 dans un atelier de carrosserie automobile de 600 m² abritant 30 véhicules et 30 m³ de pneumatiques. L'incendie qui émet une épaisse fumée âcre se propage à des voitures stockées sur 3 niveaux dans la cour de l'établissement et menace une entreprise de peinture voisine. Des riverains sont évacués et la circulation routière est déviée. Les 40 pompiers mobilisés éteignent l'incendie avec 4 lances dont une sur échelle. L'intervention des secours s'achève à 1 h. Les pompiers interviendront à nouveau vers 3 h et dans la matinée pour maîtriser de légères reprises de feu sur des véhicules à l'aide d'une lance. Aucun blessé n'est à déplorer mais 50 voitures, destinées à la réparation ou à la "casse", sont endommagées ou détruites. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.



N°40374 - 31/05/2011 - FRANCE - 06 - NICE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

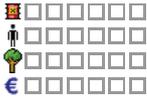
Un feu se déclare vers 15h30 dans la cabine de peinture d'une carrosserie de 200 m² en centre ville. Les pompiers mettent en place une petite lance et effectuent des reconnaissances dans les 2 maisons attenantes. L'électricité et le gaz sont coupés pendant l'intervention. Deux bouteilles d'acétylène sont mises à refroidir dans une poubelle remplie d'eau. Plusieurs personnes sont incommodées par les fumées et un homme présentant un traumatisme au genou est évacué vers la clinique voisine. Le bâtiment est détruit à moitié, une fissure de 1,5 cm est constatée dans l'appartement voisin, et plusieurs autres sur l'ensemble de la structure de l'établissement. Un ingénieur de la ville se rend sur place pour évaluer la solidité de la structure et organiser 2 relogements. L'origine du sinistre est inconnue (inflammation de vapeurs de solvants ?).



N°40366 - 30/05/2011 - FRANCE - 01 - SAINT-CYR-SUR-MENTHON

C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques

Un feu se déclare vers 15h30 dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication de carrosseries frigorifiques. Le personnel éteint l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Un employé légèrement incommodé par les fumées est soigné sur place ; 9 employés sont en chômage technique et 24 pourraient l'être le lendemain si l'installation n'est pas réparée.



N°40345 - 27/05/2011 - FRANCE - 03 - MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

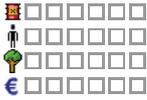
Un feu se déclare à 8h15 dans une carrosserie de 700 m² abritant des solvants et des peintures. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances après 45 min d'intervention et protègent les bureaux. Le bâtiment central est détruit, la partie administrative est endommagée et une dizaine de véhicules sur les 30 entreposés dans l'établissement sont rendus hors d'usage. L'exploitant prévoit du chômage technique pour 9 de ses employés.



N°40115 - 15/04/2011 - FRANCE - 78 - TRAPPES

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 22h20 dans une carrosserie industrielle de 4 000 m². Les secours éteignent l'incendie vers 2 h avec 5 lances dont 2 sur échelle puis refroidissent et déblaient les lieux ; un pompier se blesse durant l'intervention. Un atelier de 2 300 m² et les 23 véhicules qu'il abritait sont détruits ; les 13 employés sont en chômage technique. Selon la presse, l'enquête s'orienterait vers une origine criminelle.



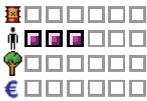
N°39659 - 26/01/2011 - FRANCE - 60 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base

Hors des ateliers d'un établissement formulant des produits chimiques, un feu se déclare vers 6 h dans une étuve de 5 m³ contenant 15 fûts de 200 l de résine de paraffine et de polymères utilisée pour les carrosseries de voiture. Les secours sont sur les lieux quelques minutes plus tard ; 41 pompiers et 3 fourgons sont mobilisés. Les 20 employés du site sont évacués. L'intervention mobilise 1 lance à mousse contre les flammes et 1 lance à eau en protection du bâtiment de production. Le feu maîtrisé à 7 h 45 est déclaré éteint à 10 h 30. Un contrôle pyrométrique montre que les fûts sont à 145 °C alors qu'ils sont normalement chauffés à 120 °C. L'entreprise vide l'étuve et déplace les fûts dans une zone isolée. La production est perturbée, mais aucune mesure de chômage technique n'est prise.

L'enquête conduite par l'exploitant révèle qu'une défaillance mécanique du moto-ventilateur a générée des étincelles qui, en présence d'air, ont enflammées les vapeurs de produits chimiques et / ou des résidus dans la gaine de ventilation. Le thermostat de sécurité ne fonctionnant pas, la montée en température n'a pas été détectée et l'alimentation de l'étuve n'a pas été automatiquement coupée. A la suite de ce retour d'expérience, l'exploitant

- équipe les étuves d'un minuteur qui coupe automatiquement leurs alimentations le week-end ;
- renforce la maintenance préventive des étuves : contrôle annuel par thermographie infra-rouge sur les 5 étuves du site avec tenu d'un cahier de suivie des actions de mise en conformité, vérification annuelle des équipements des étuves (thermostat de régulation, thermostat de sécurité, moto-ventilateur, résistance et capteur de température).



N°39504 - 28/12/2010 - FRANCE - 59 - ROUBAIX

H52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 4 h dans un bâtiment de plus de 10 000 m² occupé par plusieurs entreprises et abritant un stock de papier d'imprimerie sur 6 000 m², un stockage d'une association humanitaire sur 4 000 m², une société de formation, une d'électronique et un atelier de carrosserie.

Les secours interrompent la circulation et évacuent 100 riverains qui sont relogés dans un hôtel. Ils rencontrent des difficultés pour accéder au bâtiment qui est enclavé dans un pâté de maisons. Une centaine de palettes d'huile alimentaire se déverse dans les égouts. Les pompiers installent des barrages flottants dans les égouts et au niveau d'une station d'épuration. Ils effectuent des trouées dans le bâtiment et éteignent l'incendie dans l'après-midi à l'aide de 10 lances dont 3 sur échelle ; 2 pompiers sont blessés lors de l'intervention. Les habitants regagnent leur logement dans l'après-midi. Le bâtiment est détruit, ainsi que 4 000 palettes de denrées alimentaires ; 35 employés des différentes entreprises sont en chômage technique. Une société spécialisée cure les égouts.



N°39465 - 15/12/2010 - FRANCE - 13 - CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

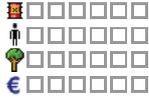
Un feu se déclare dans la cabine de peinture de 24 m² d'une carrosserie. Les pompiers éteignent les flammes avec 2 lances à eau. La cabine est détruite, 3 employés sont en chômage technique. L'origine du sinistre est inconnue.



N°38987 - 18/09/2010 - FRANCE - 77 - ROISSY-EN-BRIE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un garage-carrosserie de 900 m² est victime de 2 départs de feux criminels à partir de palettes en bois vers 2h30. Les pompiers déploient 4 lances à eau dont 1 sur échelle. Les dégâts sont importants : le bâtiment est endommagé sur 500 m² et plusieurs véhicules sont détruits. Le montant du préjudice n'est pas évalué ; 7 personnes sont menacées de chômage technique.



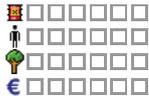
N°37962 - 13/03/2010 - SUISSE - 00 - MEYRIN

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 13 h dans une entreprise de carrosserie installée au bas d'un immeuble. Une fumée noire, visible au loin, recouvre la zone industrielle.

Rapidement sur place, la police boucle la route du Nant d'Avril, entraînant la fermeture d'un des parkings d'un salon de l'automobile se déroulant à proximité. Les voies ferrées de la ligne reliant Cornavin à La Plaine sont fermées, provoquant des perturbations sur le trafic local et le réseau TGV vers la France. Le trafic aérien n'est pas touché, mais les avions atterrissant sur Genève passent juste derrière l'épaisse fumée.

Les services sanitaires préparent leur matériel, au cas où il y aurait des personnes à soigner sur place. La carrosserie n'était pas en activité lors du départ du feu ; aucun blessé n'est à déplorer. Les pompiers éteignent l'incendie vers 16 h, puis sécurisent le bâtiment qui menace de s'effondrer.

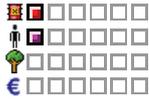


N°37958 - 12/03/2010 - FRANCE - 59 - HORNAING

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 21h30 dans un local de stockage de vernis et de peintures d'un garage automobile. Une automobiliste faisant demi-tour sur le parking du garage aperçoit de la fumée sortant du bâtiment et alerte les secours. Le propriétaire évacue les véhicules menacés par l'incendie et coupe l'électricité. A l'arrivée des secours, 420 m² de pneus et de sièges en mousse sont en feu. Une trentaine de pompiers maîtrise le sinistre à l'aide de plusieurs lances dont une à mousse et d'une grande échelle. Ils quittent les lieux peu avant minuit.

Les flammes ont fortement attaqué la toiture du bâtiment et brûlé des pièces de carrosserie. Le propriétaire nettoie et sécurise les lieux pour rouvrir dès le lendemain.



N°37951 - 09/03/2010 - FRANCE - 39 - SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Une explosion suivie d'un feu se produit vers 21h30 dans l'atelier de carrosserie / peinture de 180 m² d'un garage de réparation de véhicules automobiles. L'exploitant évacue sa famille qui loge au 1er étage du bâtiment et alerte les secours. La gendarmerie dévie la circulation routière de la rue voisine. L'incendie est attisé par un fort vent. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances de 500 l/min dont l'une sur échelle et protègent des flammes une habitation avec 2 lances de 250 l/min et les pompes de carburant avec 1 lance queue de paon ; 2 bouteilles d'acétylène sont refroidies en les immergeant dans un bac d'eau. L'exploitant incommodé par les fumées et un pompier légèrement blessé au poignet sont conduits à l'hôpital. L'incendie est éteint vers 4 h, puis 3 rondes de surveillance sont effectuées par les secours ; leur intervention s'achève le lendemain matin. Les ateliers de mécanique et de carrosserie / peinture (2 x 180 m²) sont détruits, ainsi que 5 voitures. La station-service, les locaux administratifs et le logement n'ont pas été atteints par les flammes. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.



N°37624 - 22/12/2009 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 1h30 dans un atelier de carrosserie automobile de 1 000 m² ; un vent violent attise les flammes. Les pompiers éteignent l'incendie vers 5h30 avec 6 lances à débit variable dont 2 sur échelle puis mettent en place une surveillance des lieux. Deux employés d'une société voisine, victimes de maux de tête, sont examinés par le service médical des secours. Une reprise de feu vers 8h30 est maîtrisée par les pompiers avec une lance de 250 l/min. L'intervention des secours s'achève à 15h30. Le bâtiment est gravement endommagé et une trentaine de voitures est détruite ; 11 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.



N°37619 - 21/12/2009 - FRANCE - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers minuit dans un atelier de carrosserie automobile situé dans un bâtiment à structure métallique de 3 000 m² abritant également une entreprise textile et une société d'entrepôt. Alertés par le personnel de gardiennage qui effectuait une ronde à la suite du déclenchement de l'alarme intrusion, les pompiers maîtrisent le sinistre en 4 h avec 5 lances dont 2 sur échelles et une à mousse ; au début de leur intervention les secours ont été confrontés à des problèmes d'alimentation en eau en raison de poteaux incendie gelés. La partie du bâtiment abritant l'entrepôt et la carrosserie est gravement endommagée, l'entreprise textile est épargnée par les flammes mais les dégâts dus à la chaleur et à l'eau entraînent le chômage technique des 4 salariés ; les 3 employés de l'atelier de carrosserie sont également en chômage. Une enquête judiciaire est effectuée.



N°37618 - 18/12/2009 - FRANCE - 64 - SAINT-PIERRE-D'IRUBE

E38.31 - Démantèlement d'épaves

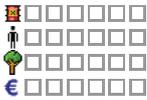
Un feu se déclare vers 8h15 dans un bâtiment d'une entreprise de démantèlement de motos et de vente de pièces détachées d'occasion de 800 m². Les pompiers préservent des flammes un atelier de carrosserie mitoyen et maîtrisent le sinistre vers 9h30 avec 5 lances à débit variable, dont 2 sur échelles et une lance canon à mousse. Les foyers résiduels sont éteints en fin de matinée, puis une surveillance des lieux est mise en place jusqu'en fin de journée. Le bâtiment et 200 motos sont détruits ; les dommages matériels sont évalués à 150 Keuros. La mairie met en place un périmètre de sécurité autour du bâtiment pour prévenir les risques liés à un éventuel effondrement des ruines. Les 6 employés de l'établissement sinistré et les 4 salariés de la carrosserie voisine pourraient être en chômage technique. Un appareil de chauffage au fioul venant d'être mis en marche pourrait être à l'origine du sinistre.



N°36932 - 08/09/2009 - FRANCE - 28 - FRESNAY-L'EVEQUE

G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

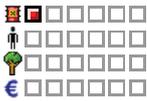
Un feu se déclare vers 23 h dans l'habitacle d'un camping-car durant le remplissage de 2 réservoirs de GPL de 20 l chacun sur l'aire de distribution de carburant d'une station-service de l'autoroute A10. Le couple, propriétaire du véhicule, est gravement brûlé ; l'une des personnes décèdera à l'hôpital. La boutique de la station et l'aire de repos autoroutière sont évacuées ; la circulation dans le sens province-Paris est déviée pendant 1 h. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui s'est propagé à la borne GPL et à une pompe à essence puis effectuent des mesures d'explosivité et vérifient l'absence de fuite sur les installations de la station. Le véhicule, propulsé par un moteur diesel, était équipé de 2 réservoirs de GPL à poste fixe (et non des bouteilles) pour les utilisations domestiques du camping-car ; ces 2 capacités étaient reliées à des raccords d'emplissage GPL carburant situés sur la carrosserie. Une enquête judiciaire est effectuée ; la vidéo de surveillance de la station et les restes des réservoirs ont été saisis par la gendarmerie.



N°36637 - 30/07/2009 - FRANCE - 91 - WISSOUS

H52.10 - Entreposage et stockage

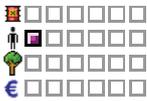
Un feu se déclare vers 3 h dans un entrepôt de 2 000 m² abritant des pneus et des peintures de carrosserie. Les secours protègent un entrepôt contigu ainsi qu'un pavillon mitoyen. L'incendie est éteint vers 4h30.



N°36215 - 27/05/2009 - FRANCE - 59 - ANICHE

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

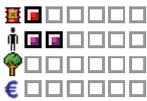
Un feu se déclare vers 1h30 dans une usine de 8 000 m² fabriquant des véhicules automobiles ; l'alarme incendie se déclenche. La cinquantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre vers 2h30 avec 10 lances à débit variable dont 5 sur échelles, puis éteint les foyers résiduels ; 7 pompiers contrôlés positifs à la carboxyhémoglobine (HbCO) sont soignés sur place par le médecin des secours. Une surveillance est mise en place et des rondes sont effectuées durant la journée. La halle de production de 5 000 m², qui abritait les machines-outils et des véhicules neufs, est détruite. Le hall "carrosserie" et la partie administrative de l'établissement sont préservés des flammes ; les 26 employés de l'entreprise sont en chômage technique. Un court-circuit ou une surchauffe sur une batterie au lithium d'un véhicule en cours de fabrication, mise en charge durant la nuit, serait à l'origine de l'incendie.



N°36131 - 25/04/2009 - FRANCE - 92 - BAGNEUX

E38.31 - Démantèlement d'épaves

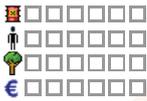
Un feu se déclare vers 1h50 dans un bâtiment de 700 m² à usage de dépôt de carrosserie ; 1 personne est blessée. Les services techniques du gaz et de l'électricité se rendent sur place. Plus de 70 pompiers éteignent l'incendie vers 6h40 avec 6 lances dont 2 sur échelle et déblaient les lieux.



N°36130 - 24/04/2009 - FRANCE - 84 - LE PONTET

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

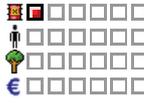
Un feu se déclare vers 12 h dans la cabine de peinture d'une entreprise de carrosserie automobile de 2 500 m² abritant des véhicules, de la peinture, des diluants et des bouteilles d'acétylène. Les employés tentent d'éteindre le feu avec des extincteurs et alertent les secours. Une cuve en plastique de 1 000 l de gazole fond sous la chaleur, l'hydrocarbure se répand au sol et s'enflamme. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent une dizaine d'habitants d'un immeuble attenant de 4 étages ; 2 salariés légèrement brûlés et incommodes par les fumées sont soignés sur place. Les pompiers éteignent l'incendie vers 16 h avec 4 lances à débit variable puis effectuent des travaux de déblaiement ; 2 rondes de surveillance sont effectuées en soirée et dans la nuit. Le bâtiment à structure métallique est détruit ainsi que 9 voitures et un camion ; 3 autres véhicules sont endommagés. Les 8 employés de l'entreprise sont en chômage technique. Un court-circuit pourrait être à l'origine du sinistre.



N°36111 - 18/04/2009 - FRANCE - 35 - VERN-SUR-SEICHE

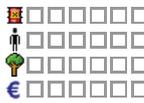
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un feu se déclare vers 23h30 dans un atelier de carrosserie automobile de 350 m² abritant des voitures, des peintures et des solvants. La quarantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre à 1h30 et maintient une surveillance du site jusqu'à 7 h. Le bâtiment, 12 voitures dont 6 de collection et 2 motos sont détruites ; 4 personnes sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie.


N°36091 - 13/04/2009 - FRANCE - 74 - NANGY
H52.10 - Entreposage et stockage
 Un feu vers 23h30 dans un local de 800 m² abritant du bois et de véhicules se propage à une usine de carrosseries et remorques de 2 000 m². Un périmètre de sécurité est mis en place, la circulation est interrompue sur la D 903 et les habitants d'un pavillon proche sont évacués. Les pompiers évacuent plusieurs véhicules, remorques et postes à souder et éteignent l'incendie vers 2h20. Ils déblaient les lieux et refroidissent des bouteilles d'acétylène. Les 2 entreprises sont détruites, une dizaine de remorques et une quinzaine de voitures sont brûlées. Les 7 employés de l'usine de remorques sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.


N°35980 - 16/03/2009 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 14h15 sur un transformateur électrique situé dans un local de 30 m² attenant à une usine de 11 000 m² fabriquant des carrosseries de véhicules de voirie. L'incendie se propage par les chemins de câble et la fumée envahit l'établissement ; 20 employés sont évacués. L'incendie est éteint avec de la poudre puis les secours ventilent le bâtiment. L'intervention des pompiers s'achève à 15 h après une reconnaissance avec une caméra thermique. Les 150 salariés sont en chômage technique durant le reste de l'après-midi.


N°35944 - 05/02/2009 - FRANCE - 51 - VITRY-LE-FRANCOIS
ZZZ.ZZ - Origine inconnue
 Un colis éventré de poudre rouge pollue la MARNE. L'alerte pollution est donnée vers 8h30 et les secours constatent une coloration rouge de la rivière sur 500 m. La circulation maritime est interrompue sur le canal. Les pompiers installent des barrages flottants et absorbent le produit à l'aide de papiers buvards. Les gendarmes réalisent une enquête pour déterminer l'origine du colis. Après investigation, la poudre rouge s'avèrerait être un produit organique destiné à colorer des vernis ou des peintures de carrosserie.


N°34799 - 02/07/2008 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 12h45 dans une grenailleuse de l'atelier de poudrage d'une usine de fabrication de carrosseries et remorques. Le personnel est évacué, les pompiers internes et les secours publics sont alertés. L'incendie est éteint avec 2 lances vers 14h30. Aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

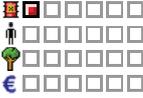
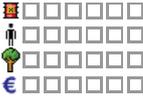
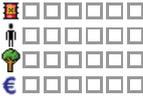
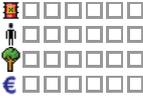
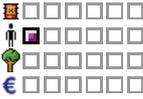

N°34295 - 01/03/2008 - FRANCE - 40 - SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 19 h dans un atelier de carrosserie de 600 m² à simple rez-de-chaussée. Les pompiers munis d'ARI éteignent l'incendie avec 3 petites lances. L'accident n'a pas fait de victime et aucune mesure de chômage technique n'est prévue.


N°34264 - 25/02/2008 - FRANCE - 26 - ROMANS-SUR-ISERE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 23h30 dans un atelier de carrosserie automobile de 200 m² abritant une cabine de peinture et 15 véhicules. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable ; une bouteille d'acétylène exposée aux flammes est refroidie. L'intervention des secours s'achève vers 3h30. L'atelier et les 15 voitures sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique.


N°34194 - 08/02/2008 - FRANCE - 83 - LE MUY
H49.41 - Transports routiers de fret
 Une explosion et un incendie se produisent vers 9h30 sur un camion-citerne de propane dans l'atelier de réparations d'une entreprise de transport de matières dangereuses ; 6 salariés brûlés dont 5 gravement sont hospitalisés. La circulation sur la RN 555 est interrompue et un périmètre de sécurité est mis en place ; 25 personnes sont évacuées (employés d'une carrosserie et 2 pavillons). D'importants moyens matériels (4 hélicoptères, 10 ambulances, 4 fourgons pompe-tonne, 2 cellules émulseur...) et 80 pompiers sont mobilisés. L'incendie est maîtrisé vers 11 h et les pompiers refroidissent 5 bouteilles d'acétylène et 2 autres véhicules-citernes stationnés dans le bâtiment ; un relâchement de GPL à une soupape qui s'était normalement ouverte sur l'une des 2 citernes sous l'effet de la surpression due au flux thermique de l'incendie est maîtrisé avant dépotage en fin d'après-midi des 7 m³ de gaz contenus dans la capacité. L'atelier à structure métallique, les 3 véhicules-citernes, 150 m² de locaux administratifs et 10 voitures sont gravement endommagés. Selon la presse, l'explosion s'est produite après démarrage du moteur du camion-citerne. Une enquête judiciaire est effectuée.


N°34282 - 19/01/2008 - FRANCE - 59 - ONNAING
C29.10 - Construction de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers minuit sur l'installation de filtration des poussières dans l'atelier carrosserie d'un constructeur automobile. La production sur le site est interrompue et 1 100 employés sont évacués. L'activité de l'usine redémarre 2 heures plus tard après maîtrise de sinistre par les pompiers de l'établissement. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.

- N°33956 - 04/12/2007 - FRANCE - 45 - CHALETTE-SUR-LOING**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 18 h dans un local de peinture de 250 m² d'un atelier de carrosserie automobile de 1 500 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 avec 4 lances à débit variable de 500 l/min ; la structure métallique du bâtiment est refroidie et des recherches de points chauds sont effectuées avec une caméra thermique. Un employé légèrement blessé est conduit à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers minuit après une dernière ronde de surveillance qui ne révèle aucune anomalie. Deux employés sont en chômage technique. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux.
- N°33915 - 22/11/2007 - FRANCE - 38 - FRONTONAS**
G45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles
 Un feu se déclare vers 1 h dans un commerce de pièces détachées automobiles de 150 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à débit variable dont 1 sur échelle. Aucune victime n'est à déplorer mais 3 employés sont en chômage technique ; 2 salariés d'un atelier de carrosserie mitoyen sont également en chômage dans l'attente de l'avis d'un expert sur la stabilité du bâtiment. Selon la gendarmerie, un acte de malveillance est à l'origine du sinistre.
- N°33542 - 06/08/2007 - FRANCE - 59 - WALLERS-TRELON**
F43.22 - Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air
 Une explosion vers 8h30 souffle un véhicule utilitaire transportant des bouteilles d'acétylène. Grièvement blessé et brûlé, le plombier chauffagiste propriétaire du véhicule est hospitalisé ; il succombera à ses blessures en fin de journée. Les vitres des habitations voisines sont brisées. L'explosion est perçue à plusieurs kilomètres. Les pompiers refroidiront durant plusieurs heures les bouteilles de gaz. L'une d'elles aurait fui toute la nuit, le gaz explosant à la suite de l'appel d'air lié à l'ouverture de la porte latérale du véhicule et de l'allumage du plafonnier. Des morceaux de carrosserie seront retrouvés dans les pâturages environnants à 50 m du lieu de l'explosion.
- N°33134 - 21/06/2007 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 9h30 dans un atelier de carrosserie automobile de 200 m². La circulation routière dans l'avenue voisine est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable de 250 l/min, évitent sa propagation à un bâtiment attenant de la voirie départementale, puis effectuent les travaux de déblaiement ; une bouteille d'acétylène d'un poste de soudage est refroidie par les secours. La police, les services de l'électricité et un représentant de la mairie se sont rendus sur les lieux.
- N°33130 - 20/06/2007 - FRANCE - 79 - SAINT-MAIXENT-L'ECOLE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Une explosion suivie d'un feu se produit peu après la fermeture d'un atelier de carrosserie automobile, vers 18 h, dans le local de stockage des peintures près de la cabine. Les secours maîtrisent le sinistre en 1 h avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation à l'ensemble du bâtiment de 3 000 m². Un pompier légèrement incommodé est soigné sur place. La cabine de peinture et la toiture la surplombant sont endommagées. Cinq employés sont en chômage technique durant 3 jours. Selon la presse, un court-circuit électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
- N°33137 - 20/06/2007 - FRANCE - 38 - VOREPPE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers minuit dans un atelier de carrosserie automobile de 200 m². Les pompiers évacuent plusieurs voitures à l'extérieur du bâtiment et maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min. Sept voitures sont détruites et 2 autres sont endommagées par les fumées de l'incendie. 3 employés sont en chômage technique.
- N°33072 - 29/05/2007 - FRANCE - 35 - SAINT-GILLES**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 13h30 sur un poids-lourd dans une entreprise de 1 000 m² fabriquant des carrosseries automobiles. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances dont une à mousse. La moitié du bâtiment et le camion sont détruits ; 4 employés sont en chômage technique.
- N°32963 - 27/04/2007 - FRANCE - 07 - ANNONAY**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Les pompiers sont alertés vers 14 h à la suite d'un rejet de mousse dans la DEUME par l'exutoire d'un égout ; une nappe épaisse recouvre en partie la rivière. L'enquête révèle qu'un produit de lavage provenant d'une entreprise de fabrication de carrosseries frigorifiques est à l'origine de la pollution. Une mortalité piscicole est constatée.
- N°33925 - 18/02/2007 - CANADA - 00 - LEVIS**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu un dimanche matin dans un atelier de carrosserie et peinture automobile se propage à un entrepôt de messagerie au travers d'un mur mitoyen. La soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre en 6 h. L'entrepôt et l'atelier ainsi que 3 cars et 5 châssis de camions bennes sont détruits ; les dommages sont estimés à plus d'un million de dollars. 27 employés sont en chômage technique. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes de l'incendie.

-  **N°32613 - 03/01/2007 - FRANCE - 90 - ROPPE**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 15 h dans une cabine de peinture d'une usine de fabrication de carrosseries automobiles. Les 50 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à mousse et 1 lance à débit variable de 500 l/min puis ventilent les locaux. Le maire, la police et les services de l'électricité se sont rendus sur les lieux.
-  **N°32558 - 20/12/2006 - FRANCE - 38 - CESSIEU**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers minuit dans un garage de réparations automobiles (carrosserie et mécanique) de 400 m² et provoque plusieurs explosions de bouteilles de gaz. Les secours évacuent les habitants des maisons limitrophes. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable puis mettent en place une surveillance des lieux. Quatre employés sont en chômage technique.
-  **N°31926 - 02/07/2006 - FRANCE - 42 - ROANNE**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 6h30 dans une entreprise de fabrication de carrosseries automobiles de 800 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances. Une cabine de peinture, 1 poids lourd et 7 véhicules utilitaires sont endommagés ; 6 personnes sont en chômage technique.
-  **N°31387 - 05/02/2006 - FRANCE - 11 - CARCASSONNE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 1 h sur un véhicule dans l'atelier de réparation/carrosserie d'un garage automobile. Malgré des difficultés pour pénétrer dans le bâtiment en raison de la protection des accès, les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable et évitent la propagation des flammes à l'entreprise mitoyenne. Le mur séparatif est gravement endommagé et une vingtaine de voitures sont brûlées. Les pompiers effectuent des rondes de surveillance vers 12 h et 17 h.
-  **N°31141 - 09/12/2005 - FRANCE - 24 - BERGERAC**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 20 h sur un véhicule dans un atelier de carrosserie automobile. Les pompiers éteignent l'incendie avec 1 lance à débit variable, évitant ainsi sa propagation à une menuiserie attenante. Deux employés sont en chômage technique.
-  **N°30609 - 12/09/2005 - FRANCE - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un feu se déclare vers 17 h dans la cabine de peinture d'un atelier de carrosserie automobile puis se propage au toit du bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable puis effectuent les travaux de déblaiement. Le garage est endommagé sur 500 m² : 200 m² de toiture et un véhicule léger sont détruits. Sept employés sont en chômage technique.
-  **N°30361 - 25/07/2005 - FRANCE - 50 - LE VAL-SAINT-PERE**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu endommage 2 cabines de peinture dans une usine de 5 000 m² fabriquant des carrosseries automobiles. Les secours éteignent le sinistre en 1 h. Un pompier légèrement incommodé par les fumées est conduit à l'hôpital. Les eaux d'extinction sont contenues dans le bâtiment. Aucun chômage technique n'est envisagé.
-  **N°30058 - 14/06/2005 - FRANCE - 73 - BOURG-SAINT-MAURICE**
C16.10 - Sciage et rabotage du bois
 Un incendie détruit une scierie implantée en zone urbaine. Les flammes se propagent à 4 habitations, à un dépôt de peinture et à une carrosserie, ce qui provoque un mouvement de panique au sein de la population qui rend difficile l'intervention des pompiers. L'électricité sera coupée dans le quartier durant une douzaine d'heures. La police met en place un périmètre de sécurité de 100 m et coupera la circulation sur la RN 90 pendant 7 h. Les 76 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 1 lance canon et 12 lances à débit variable, dont 3 montées sur échelles, en partie alimentées par l'ISERE. L'incendie est maîtrisé au bout de 4 h mais les opérations de déblai par une pelleuse, de recherche de foyers résiduels par caméra thermique et d'extinction totale durent 48 h. La police effectue des rondes de surveillance la nuit du 16 au 17 mai. Un pompier est légèrement incommodé par les fumées lors de son intervention. A la suite de l'incendie, 7 familles doivent être relogées et 4 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.
-  **N°29935 - 01/06/2005 - FRANCE - 07 - GUILHERAND-GRANGES**
G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
 Un incendie détruit un atelier de carrosserie automobile de 1 500 m² abritant 15 véhicules et 100 l de solvants. Les pompiers éteignent le sinistre avec 3 grandes lances et 4 lances à débit variable. Trois employés sont en chômage technique.

 **N°29207 - 18/02/2005 - FRANCE - 24 - BERGERAC**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare vers 5h30 dans l'atelier de réparation/carrosserie d'un garage automobile de 2 500 m². Les pompiers éteignent le sinistre et ventilent les locaux. Deux véhicules sont détruits et un 3ème est endommagé. Aucun chômage technique n'est envisagé.

 **N°29709 - 15/02/2005 - FRANCE - 53 - SAINT-BERTHEVIN**
C29.2 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 10h45 dans un atelier de carrosserie durant des travaux de soudure sur un prototype automobile. Le personnel maîtrise le sinistre avec des extincteurs avant l'arrivée des pompiers. Des projections d'éclats de soudure sur des sièges auto seraient à l'origine de l'incendie.

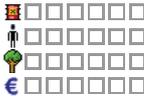
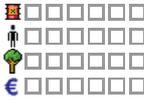
 **N°28963 - 17/01/2005 - FRANCE - 29 - SAINT-POL-DE-LEON**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie détruit l'atelier plastique de 6 000 m² d'une usine de fabrication de carrosseries de poids lourds. Une soixantaine de pompiers et d'importants moyens hydrauliques sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Un incendie similaire avait déjà affecté cet établissement en février 2002. La gendarmerie effectue une enquête. Selon la presse, un acte criminel est suspecté.

 **N°28825 - 29/12/2004 - FRANCE - 60 - VERNEUIL-EN-HALATTE**
H52.10 - Entreposage et stockage
 Tôt le matin, un incendie se déclare dans un bâtiment industriel et un local entreposant des carrosseries : 5 bus sont détruits. Cependant, le risque de propagation aux ateliers contenant des peintures et des solvants est écarté au moyen de 2 lances. Les pompiers protègent les plaques d'égout pour éviter des rejets pollués dans l'OISE.

 **N°28550 - 10/11/2004 - FRANCE - 31 - TOULOUSE**
G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
 Dans un complexe commercial abritant également plusieurs établissements recevant du public, un violent incendie d'origine indéterminée détruit dans la nuit 5 000 des 15 000 m² d'un entrepôt prolongeant une grande surface. Une carrosserie, une usine de fleurs artificielles, un magasin d'électroménager et une friperie sont également concernés. Enfin, 45 personnes hébergées par une association doivent être relogées en centre d'accueil. L'intervention mobilise d'importants moyens humains et matériels durant 3 h : 65 pompiers, 20 véhicules et 10 grosses lances... Le complexe est fermé et 120 employés sont en chômage technique. Les services de distribution de l'électricité et du gaz sont mobilisés, le service des eaux est informé. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. La police effectue une enquête. L'activité commerciale ne pourra reprendre qu'après une inspection générale des structures effectuée par des experts missionnés par la ville.

 **N°28027 - 16/09/2004 - FRANCE - 07 - DAVEZIEUX**
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare vers 5 h dans un atelier de peinture de 2 000 m² d'une usine de fabrication de carrosseries frigorifiques. Les 55 pompiers mobilisés maîtrisent l'incendie avec 7 lances et évitent sa propagation à une cuve de résine époxy de 20 m³. Un pompier légèrement blessé à la suite d'une chute est hospitalisé. Une partie des tunnels de peinture est détruite.

 **N°27779 - 16/08/2004 - FRANCE - 74 - VALLEIRY**
G47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 Dans une station-service d'autoroute, un flash se produit, vers 17 h, au début de l'approvisionnement d'un réservoir auxiliaire de GPL embarqué dans un camping-car (à motorisation diesel) provenant d'Italie alors que le remplissage n'est pas réellement commencé (début du chargement mais volume nul enregistré en cabine). Le conducteur qui effectuait la manoeuvre est hospitalisé grièvement brûlé. Le poste est mis en sécurité électrique par arrêt coup de poing et un périmètre de sécurité est mis en place.
 Selon les premiers éléments, la bouche de remplissage de ce réservoir annexe se situait sous la carrosserie et nécessitait de se baisser au ras du sol pour effectuer le branchement. Le flash, partant d'une grille d'aération du camping-car située au-dessus de la bouche de remplissage, a brûlé le conducteur sur le haut du corps. Le véhicule est peu endommagé : traces entre l'orifice de remplissage et la grille d'aération. Le véhicule est dégagé par ses propriétaires et le poste distributeur est mis en sécurité électrique par l'arrêt coup de poing. Les secours ne détectent aucune anomalie à ce stade des faits. Le même jour vers minuit 30, les pompiers interviennent dans la station-service à la suite d'un départ de feu apparu en partie basse de l'appareil de distribution GPL. Ils mettent en évidence une petite fuite à cet endroit de l'appareil (entre vanne manuelle sur canalisation et électrovanne) et ferment la vanne d'arrivée de gaz, ce qui stoppe la fuite. La société d'autoroute décide de fermer l'aire par mesure de précaution, les installations n'ayant que très peu souffert des événements survenus. Une inspection des installations classées le lendemain conduit à proposer la reprise de l'exploitation de la station dans un premier temps sous certaines réserves et après permission des experts judiciaires : purge des canalisations de liaison et campagne de contrôle des teneurs en gaz (résultats dûment tracés), consignation des vannes sur le réservoir en position fermée, contrôles réguliers temporairement visant à détecter une éventuelle fuite rémanente. En fonction des éléments actuellement disponibles, le fait que les 2 événements (flash et incendie) soient liés n'est pas avéré.

- 
N°27537 - 10/07/2004 - FRANCE - 61 - ALENCON
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare dans les bureaux d'une usine de fabrication de carrosseries industrielles (bus). Une trentaine de pompiers est mobilisée pour maîtriser le sinistre.
- 
N°27456 - 29/06/2004 - FRANCE - 01 - SAINT-CYR-SUR-MENTHON
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Dans une usine de fabrication de carrosseries frigorifiques, un feu se déclare vers 13 h dans un silo externe de 10 m³ de polyuréthane. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances à débit variable.
- 
N°27333 - 15/06/2004 - FRANCE - 38 - VOIRON
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie détruit 250 m² d'un atelier de carrosserie automobile. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Cinq employés sont en chômage technique.
- 
N°27058 - 06/05/2004 - FRANCE - 26 - LES TOURETTES
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Vers 16h30, un feu se déclare sur une armoire électrique et un poste de soudage argon - dioxyde de carbone dans une entreprise de fabrication de carrosseries automobiles. Le sinistre est maîtrisé avec un extincteur à poudre. Un employé est gravement brûlé et un autre légèrement incommodé après avoir inhalé de la poudre d'extinction ; 5 m² de bardage sont détruits.
- 
N°26952 - 16/04/2004 - FRANCE - 01 - DIVONNE-LES-BAINS
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un 'flashover' se produit dans un atelier de carrosserie de 400 m² alors que 2 employés effectuent des travaux d'entretien. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés pour éteindre l'incendie et maîtriser un risque de pollution des eaux. Les 2 salariés sont brûlés au 2ème degré sur 30 % du corps. Le bâtiment à structure métallique est détruit, ainsi que les véhicules en réparation garés dans les locaux. Selon la presse, un problème électrique ou une étincelle produite par les brosses métalliques utilisées pour le nettoyage serait à l'origine de l'accident. La gendarmerie effectue une enquête. A la suite de ce sinistre, 4 personnes sont en chômage technique.
- 
N°26351 - 05/02/2004 - FRANCE - 43 - LE CHAMBON-SUR-LIGNON
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare dans un bâtiment abritant un atelier de carrosserie et un centre de contrôle technique de véhicules. L'atelier de carrosserie est détruit.
- 
N°26224 - 13/01/2004 - FRANCE - 01 - TRAMOYES
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare dans un atelier de carrosserie de 800 m². L'incendie embrase le bâtiment et détruit une quinzaine de véhicules. Les pompiers maîtrisent le sinistre malgré un réseau d'eau insuffisant.
- 
N°26384 - 17/11/2003 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE
C24.10 - Sidérurgie
 Dans une usine sidérurgique fabriquant notamment des tôles destinées à la construction de carrosseries automobiles, les résultats d'analyses de prélèvements effectués le 17/11/2003 révèlent une concentration en légionelles supérieures à 10⁵ UFC/l dans 2 des tours aéroréfrigérantes (TAR) après que ces dernières aient fait l'objet d'un choc chimique 4 jours auparavant. Le 03/11/2003, l'exploitant propose un plan de nettoyage-désinfection : doubler les fréquences d'analyses de ces circuits (interprétation des tendances et non des résultats finaux), multiplier les chocs chimiques et augmenter la quantité de biocide utilisé. La DRIRE en informe la Préfecture. Le 02/12, les résultats d'analyses présentent des concentrations inférieures à 10⁵ UFC/l sauf dans 3 circuits où elles sont supérieures ou proches de 10⁴ UFC/l. Des chocs biocides sont mis en oeuvre. Le 21/01, les résultats d'analyses des prélèvements effectués le 14/01/2004 montrent des concentrations en légionelles de 440 000 UFC/l dans le circuit de refroidissement du laminoir, l'un des 33 dont l'usine dispose. L'exploitant décide l'arrêt de 2 de ces 34 TAR. Les employés travaillant à proximité des installations incriminées doivent porter des masques de protection.
- 
N°25807 - 27/10/2003 - FRANCE - 03 - MONTLUCON
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare sur un véhicule dans un atelier de carrosserie de 200 m². La circulation est coupée dans 2 rues en raison de la présence dans le garage de bouteilles d'acétylène.
- 
N°25644 - 29/09/2003 - FRANCE - 72 - SILLE-LE-GUILLAUME
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un feu se déclare sur un camion en construction dans un atelier de fabrication de carrosseries automobiles de 500 m². L'incendie se propage et endommage gravement le bâtiment. Selon les pompiers, 13 employés risquent d'être mis en chômage technique. Les autorités locales, la gendarmerie et les sociétés de distribution d'électricité et de gaz se sont rendus sur les lieux.



N°25600 - 19/09/2003 - FRANCE - 74 - CRAN-GEVRIER

G45.2 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

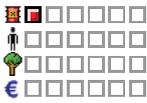
Un incendie embrase un atelier de carrosserie de 2 000 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 10 lances à débit variable et 2 lances à mousse.



N°25303 - 09/08/2003 - FRANCE - 69 - LYON

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un samedi midi, dans un grand quartier lyonnais où restent implantés des bâtiments industriels anciens, un violent feu se déclare dans un atelier de carrosserie. L'incendie se propage à 2 établissements voisins : une société distribuant et stockant des films cinématographiques et une entreprise de déménagement abritant plusieurs garde-meubles. L'un de ses employés, résidant dans le quartier, donne l'alerte puis établit un plan des lieux qui permet aux secours d'évacuer un stockage de bouteilles de gaz. Le risque d'extension du sinistre conduit à sécuriser tout un périmètre dans lequel les habitations sont évacuées et la circulation est interdite. L'intervention mobilise 70 pompiers et un important système hydraulique. Le sinistre est maîtrisé en un peu plus de 2 h, malgré de nombreuses explosions qui ont compliqué l'intervention. Les opérations de sécurisation, d'extinction totale, de déblais se poursuivent durant plusieurs heures (vers 17h30, une bouteille de gaz explose même, heureusement sans conséquences). Le préjudice global pour les 3 établissements sinistrés se chiffre à 9 millions d'euros, 1 200 m² de locaux ayant été détruits avec ce qu'ils abritaient : véhicules, matériel de déménagement (emballages, engins de manutention), mobilier entreposé dans le garde-meuble sinistré (40 clients) et plus de 1 200 copies de films. 30 employés sont en chômage technique.



N°24750 - 11/06/2003 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE

C24.10 - Sidérurgie

Durant une coulée sur l'un des hauts-fourneaux (H-F) d'une usine sidérurgique, une réaction se produit dans une fosse de déversement du laitier (résidu de fusion) occasionnant des projections de blocs de 1 à 3 kg de matières chaudes dans un rayon d'une centaine de mètres. De petits foyers d'incendies, rapidement maîtrisés par le service de sécurité incendie de l'entreprise, se déclarent sur une centaine de câbles aériens, dans un rack du réseau de télécommunication et dans des bennes à déchets situées à 25 m. Une douzaine de voitures stationnées à 100 m du H-F est endommagée (bris de glaces et impact sur carrosserie), ainsi qu'une pelle hydraulique dont les flexibles sont à changer. Des impacts sont constatés sur des bardages métalliques et les toitures des installations environnantes. La production de 2 des H-F est arrêtée pendant 2 h, dont 1 pour destruction de câbles de liaison du broyage charbon. Un autre est ralenti par la perte de l'alimentation en oxygène. Jusqu'à la remise en état des communications entre les unités, la production est maintenue avec difficultés plusieurs heures. Selon l'exploitant 2 anomalies se sont conjuguées dans la fosse à laitier : présence de fonte et d'eau ou d'un corps étranger. Des mesures préventives sont prises pour renforcer le contrôle des fosses à laitier des H-F, faisant suite à 2 incidents similaires en 1998 et 2002. L'inspection des installations classées propose au Préfet un arrêté imposant à l'exploitant une étude des dispositifs à mettre en place pour limiter les conséquences d'un incident similaire, et des prescriptions pour l'aménagement (évacuation de l'eau et signalisation de l'interdiction de dépôt de corps étranger), l'exploitation (consignes) et les contrôles réguliers des fosses à laitier.



N°24399 - 08/04/2003 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

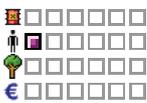
Un feu suivi de l'explosion d'une bouteille d'acétylène se produit dans un atelier de carrosserie. Une personne est brûlée au visage et 5 pompiers sont hospitalisés pour des suspicions de lésions auditives.



N°24250 - 15/03/2003 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL

H52.10 - Entreposage et stockage

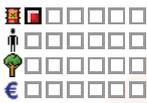
Un incendie dans un entrepôt de tissus de 1000 m² se propage à un atelier de carrosserie et à un stock de pneus voisins ; une centaine de pompiers et 29 véhicules sont mobilisés.



N°23348 - 23/10/2002 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Un incendie se déclare dans une concession automobile. Trente voitures ont brûlé et une vingtaine d'autres est endommagée. Le service après vente est détruit et le secteur carrosserie est devenu inutilisable, car la dalle béton est endommagée. Le gardien et 2 pompiers sont légèrement blessés, l'un incommodé par les fumées et l'autre brûlé au premier et second degré. La piste criminelle est privilégiée : un agent de nettoyage a surpris 2 hommes quittant précipitamment les lieux.



N°23181 - 27/09/2002 - FRANCE - 69 - MARCY-L'ETOILE

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

L'incendie d'un véhicule stationné à proximité d'un garage se propage au bâtiment. Les 600 m² de toiture sont soufflés lors de l'explosion de bouteilles de gaz sous l'effet de la chaleur. Le feu ravage sur son passage le bâtiment de carrosserie, le matériel de réparation et endommage des véhicules. La gendarmerie effectue une enquête.



N°22629 - 24/06/2002 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE

G45.2 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

Dans un atelier de carrosserie, un incendie se déclare dans la réserve de solvants à peinture.


N°22667 - 14/06/2002 - FRANCE - 76 - ELBEUF
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare sur un véhicule dans la cabine de peinture de l'atelier carrosserie d'un garage automobile. Les dommages sont importants et les 2 employés sont mis en chômage technique.


N°21907 - 15/02/2002 - FRANCE - 91 - VIGNEUX-SUR-SEINE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un violent incendie se déclare dans un atelier de carrosserie et d'informatique de 800 m².


N°21846 - 06/02/2002 - FRANCE - 29 - SAINT-POL-DE-LEON
C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques
 Un incendie détruit l'atelier plastique (3 000 m²) d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de poids lourds frigorifiques. L'incendie s'est déclaré près des robots de colle, point de départ de la chaîne de fabrication où sont assemblés les panneaux de polystyrène qui forment le toit, les côtés et les planchers des caisses frigorifiques des semi-remorques. Une soixantaine de pompiers maîtrise rapidement le sinistre à l'aide d'importants moyens hydrauliques. Tous les éléments de carrosserie passant par cet atelier avant d'être assemblés dans d'autres bâtiments, sa destruction entraîne la paralysie de l'entreprise. Les 75 employés sont mis en chômage technique pour 24 heures. Les dommages sont estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros (rouleaux de polyester calcinés, prototypes construits spécialement pour l'entreprise, ...). L'origine du sinistre reste indéterminée.


N°21824 - 30/01/2002 - FRANCE - 03 - GANNAT
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie se déclare sur une chaufferie dans une usine de fabrication de carrosserie de 400 m².


N°21766 - 21/01/2002 - FRANCE - 61 - LE GUE-DE-LA-CHAINE
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie se déclare dans le bâtiment industriel d'une carrosserie abritant des cabines de peinture.


N°21617 - 31/12/2001 - FRANCE - 73 - COGNIN
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Un incendie se déclare dans un garage de carrosseries automobiles de 300 m². Une route nationale est coupée pendant les opérations de secours.

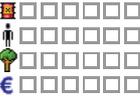
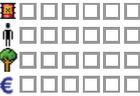
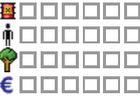
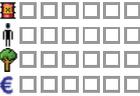
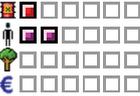

N°21589 - 26/12/2001 - FRANCE - 54 - VILLERS-LA-MONTAGNE
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Une accumulation anormale de neige, en forme de congères, le long de l'acrotère provoque l'effondrement de 400 m² des 5 000 m² de toiture d'une fabrique de carrosseries. Un périmètre de sécurité est mis en place. Des locaux sociaux et 3 ateliers sont affectés. Un seul sera arrêté pendant 1 semaine durant la remise en état de l'installation électrique. Le montant des dommages s'élève à 1 MF.


N°21404 - 11/11/2001 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie détruit un atelier de carrosserie de 500 m². Un risque de chômage technique est à craindre pour les employés.


N°21408 - 09/11/2001 - FRANCE - 88 - PLOMBIERES-LES-BAINS
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans une cabine de peinture d'une carrosserie. Une personne est légèrement incommodée par les fumées.


N°21381 - 06/11/2001 - FRANCE - 54 - SOMMERVILLER
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie se déclare dans une carrosserie automobile. Sa propagation aux habitations attenantes est redoutée. Le bâtiment de 100 m² est détruit.


N°21168 - 18/09/2001 - FRANCE - 57 - TALANGE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un violent incendie se déclare sur la toiture d'une carrosserie.

- 
N°20333 - 10/05/2001 - FRANCE - 59 - MARCQ-EN-BAROEUL
C32.99 - Autres activités manufacturières n.c.a.
 Un feu se déclare dans le local de stockage de matières premières (paraffine, acide stéarique) d'une fabrique de bougies et détruit les 1 500 m² de l'établissement en dégageant une épaisse fumée. Le sinistre se propage à un laboratoire photographique de 1 000 m², ainsi qu'à un atelier de carrosserie. Une maison de retraite de 5 niveaux située dans la direction du panache de fumée est partiellement évacuée. Une cinquantaine de pompiers dont 6 sont légèrement intoxiqués et un autre brûlé sans gravité, intervient sur ce sinistre pendant 3 h. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau d'assainissement de la communauté urbaine de Lille sans conséquence connue. 22 employés sont en chômage technique. Un court-circuit pourrait être à l'origine de l'incendie, celui-ci ayant été découvert alors que le personnel cherchait la cause d'une coupure totale de l'électricité et tentait de réenclencher le disjoncteur général de l'établissement.
- 
N°20185 - 30/03/2001 - FRANCE - 54 - LONGUYON
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Dans une fabrique de carrosserie automobile, un feu se déclare dans une cabine de peinture de 150 m². La cabine et la toiture sont détruits.
- 
N°18214 - 11/07/2000 - FRANCE - 38 - VOREPPE
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie ravage un bâtiment à usage de carrosserie de 200 m². Sept personnes sont en chômage technique.
- 
N°17678 - 01/05/2000 - FRANCE - 68 - KINGERSHEIM
G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
 Un incendie détruit un entrepôt de 1 600 m² désaffecté depuis plusieurs années contenant un amoncellement de déchets, palettes, matériaux d'isolation, rouleaux de revêtements de sols, carrosseries de véhicules, fûts de solvants et de peinture, différents produits toxiques. Une quarantaine de pompiers dont certains munis d'appareils respiratoires maîtrise le sinistre en moins d'1 h. Un transformateur électrique jouxtant l'entrepôt est mis hors service par le distributeur d'électricité. Les causes de l'incendie restent indéterminées, une origine criminelle n'est cependant pas exclue.
- 
N°17304 - 27/02/2000 - FRANCE - 33 - TALENCE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un atelier de carrosserie.
- 
N°17032 - 29/12/1999 - FRANCE - 38 - LA VERPILLIERE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie détruit 2 500 m² des 10 000 m² d'un atelier de réparation et carrosserie automobile. Trente véhicules sont sérieusement endommagés. Six personnes sont en chômage technique.
- 
N°16365 - 18/09/1999 - FRANCE - 38 - TREPT
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans une carrosserie automobile de 200 m² et endommage 5 véhicules.
- 
N°15527 - 19/05/1999 - FRANCE - 83 - SAINT-RAPHAEL
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un atelier de carrosserie de 800 m².
- 
N°14841 - 31/01/1999 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX
000.00 - Particuliers
 Sur le parking d'un ensemble d'immeubles, lors de l'extinction par les pompiers d'un véhicule volé, le réservoir torique (48 l) de GPL explose et désintègre la carrosserie. Des morceaux de métal sont projetés à plusieurs dizaines de mètres (pot d'échappement à 20 m, pavillon à 38 m). Le réservoir lui-même est projeté à 90 m après avoir heurté des pompiers dont l'un aura une jambe sectionnée ; 5 autres pompiers blessés sont également hospitalisés. Un acte criminel commis par des mineurs est à l'origine de l'incendie. 2 des 7 inculpés ont été condamnés à 3 ans de prison dont 6 fermes. Pour les dommages et intérêts, les provisions indemnitaires, en attente d'expertise, se montent à 38 112 euros pour le blessé le plus grave, 15 245 euros pour le SDIS et de 3 811 à 1 067 euros pour les 5 autres pompiers.
- 
N°14419 - 21/11/1998 - FRANCE - 70 - LUXEUIL-LES-BAINS
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie survient dans un atelier de carrosserie automobile de 300 m². Quatre personnes sont mises en chômage technique.


N°14348 - 15/11/1998 - FRANCE - 06 - CARROS
E38.31 - Démantèlement d'épaves
 Dans une casse automobile, un feu qui se déclare dans des empilements de carrosseries, génère de hautes flammes et une abondante fumée. L'intervention mobilise 60 pompiers durant 3 jours. Aucune victime n'est à déplorer.


N°14197 - 26/10/1998 - FRANCE - 76 - LILLEBONNE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie d'origine électrique survient dans un atelier de mécanique et carrosserie. Les pompiers, munis d'appareils respiratoires isolants, protègent les citernes d'essence et de gasoil et empêchent la propagation des flammes à tout le bâtiment. La toiture est détruite et 2 voitures sont endommagées.


N°13859 - 24/09/1998 - FRANCE - 68 - DESSENHEIM
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans l'atelier de peinture d'une carrosserie. Les flammes dévastent l'atelier et endommagent la structure métallique qui menace de s'écrouler. Plusieurs voitures sont endommagées.


N°13731 - 19/09/1998 - FRANCE - 67 - SOUFFLENHEIM
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie détruit un atelier de carrosserie-peinture et se propage à un magasin de moto. Les bureaux et l'arrière-boutique sont sérieusement endommagés. Selon les gendarmes, le sinistre aurait pris naissance dans des palettes de bois stockés contre le mur de la carrosserie. Les gendarmes enquêtent.


N°12292 - 12/01/1998 - FRANCE - 38 - HEYRIEUX
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 A la suite d'un accident de circulation, une fuite se déclare sur une conduite (4 bar) du réseau de distribution de gaz. Un important périmètre de sécurité est mis en place et les services spécialisés colmatent la fuite. La coupure de l'alimentation en gaz dure 24 h ; 60 personnes sont en chômage dans une usine de carrosserie pour une durée indéterminée.

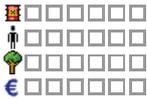

N°11755 - 29/10/1997 - FRANCE - 41 - THEILLAY
C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques
 Dans une usine fabriquant des pièces de carrosserie automobile en matériaux composites, le dysfonctionnement d'un brûleur provoque un incendie dans une cabine de peinture. Des fumées abondantes sont émises. Le service de sécurité de l'usine et 30 pompiers interviennent rapidement. Les dommages sont limités : une dizaine des 700 filtres à cassettes de la chaîne de peinture sont détruits (578 KF). Celle-ci est remise en service 2h30 plus tard. L'exploitant note que l'alarme sonore a été peu entendue ou mal comprise et que ses moyens d'intervention (eau, éclairage, extincteurs, appareils respiratoires isolants, moyens de nettoyage) étaient insuffisants. Les moyens de détection d'un incendie et d'intervention sont améliorés.


N°11714 - 15/09/1997 - FRANCE - 21 - SAINT-USAGE
H52.10 - Entreposage et stockage
 Peu après la remise en service des installations dans un silo, un feu se déclare dans un séchoir et sur le filtre de dépoussiérage des installations de manutention des céréales. L'intervention dure 1h30. Seuls les manches et le panier de filtration sont détruits. L'accident est dû au déplacement du cylindre d'entraînement d'un élévateur aux paliers d'arbre desserrés (travaux effectués par un sous-traitant), à des frottements contre la carrosserie de l'installation échauffant l'élévateur et des graines de tournesol, ainsi qu'à l'absence de détection d'un point chaud. Le redémarrage de la ventilation a activé le feu couvant durant l'arrêt de l'unité. Des détecteurs de température et des contacts fin de course sont installés.


N°12256 - 21/07/1997 - FRANCE - 11 - MONTREDON-DES-CORBIERES
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 Un incendie se déclare dans une carrosserie industrielle de 2 100 m² ; 15 employés sont en chômage technique.


N°10803 - 14/02/1997 - FRANCE - 27 - GASNY
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un atelier de carrosserie. Un pompier est légèrement blessé au cours de l'intervention.

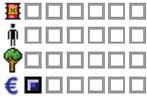

N°10431 - 07/01/1997 - FRANCE - 03 - CUSSET
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un atelier de carrosserie.



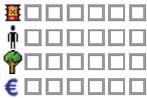
N°10137 - 22/11/1996 - FRANCE - 42 - TRELINS
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 Un incendie détruit un atelier de carrosserie de 400 m².



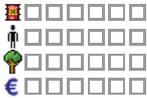
N°10009 - 05/11/1996 - FRANCE - 63 - BEAUMONT
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 Un feu se déclare dans la cabine de peinture d'une carrosserie.



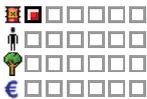
N°8414 - 09/09/1996 - FRANCE - 68 - MULHOUSE
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 A la suite d'acte de vandalisme, un incendie détruit un atelier de carrosserie de 320 m². Les dommages matériels sont évalués à 2 MF et 6 employés sont en chômage technique.



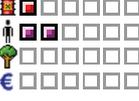
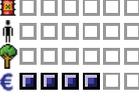
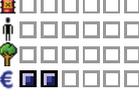
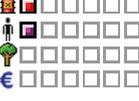
N°7384 - 12/09/1995 - FRANCE - 67 - CHATENOIS
 G45.20 - *Entretien et réparation de véhicules automobiles*
 Un incendie se déclare dans une carrosserie. Les dégâts matériels s'élèvent à 1,5 MF.



N°10175 - 15/08/1995 - ALLEMAGNE - 00 - WORMS
 C20.13 - *Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base*
 Après l'arrêt d'une installation de production d'acide sulfurique pendant 2 semaines pour révision générale, les capteurs de concentration dans les absorbeurs de l'unité donne des valeurs anormalement faibles. Après examen dans l'atelier de mesure, les anomalies persistent et un dégagement d'acide sulfurique est remarqué. L'installation est arrêtée et les investigations montrent qu'un transducteur de mesure est défaillant. Avant le remplacement de la sonde, environ 500 kg de SO₃ sont rejetés. Les carrosseries de 5 voitures en stationnement ont été détériorées. Une sonde redondante est installée.

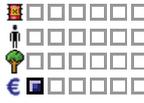


N°7135 - 26/07/1995 - FRANCE - 60 - RIBECOURT-DRESLINCOURT
 C20.52 - *Fabrication de colles*
 Sur un site chimique de 40 ha, situé en sortie d'agglomération et employant 280 personnes, le disque de sécurité taré à 1,5 b d'un réacteur de 15,2 m³ se rompt dans un atelier de résines formo-phénoliques utilisées pour des colles de matériaux agglomérés. L'exploitant informe l'inspecteur des IC (IIC) qui se rend sur les lieux.
 La production par batch d'une résine formo-phénolique s'étale sur 10 h. Le formol et le phénol sont chargés dans le réacteur chauffé, puis la soude utilisée comme catalyseur est introduite progressivement dans l'appareil maintenu sous vide. Le dispositif de refroidissement du réacteur (2 doubles-enveloppes) et le retour des condensats des vapeurs émises permettent de contrôler la réaction chimique très exothermique.
 Le jour de l'accident, les 3 réactifs sont introduits dans le réacteur, puis la réaction s'emballe avec montée en température / pression de l'enceinte et rupture du disque taré protégeant l'installation ; 6 t de milieu réactionnel (formol 11,5 %, phénol 0,6 %, soude et résine) expulsées au toit, retombent dans et hors l'usine jusqu'à 400 m de distance. Des potagers et les carrosseries de plusieurs voitures sont atteints.
 L'IIC propose l'arrêt du réacteur accidenté, son redémarrage étant subordonné à une étude précisant les causes de l'accident et proposant des dispositions pour en éviter le renouvellement. L'exploitant doit aussi transmettre sous 24 h une cartographie précise et exploitable des zones atteintes par les retombées chimiques, pour en informer les élus locaux et permettre la mise en oeuvre de mesures appropriées. A cette étude, devront être joints tous les documents et informations nécessaires (toxicologie) à la bonne évaluation des risques éventuels encourus par les occupants des zones concernées. L'exploitant doit enfin proposer des mesures pour traiter les zones polluées : élimination des végétaux atteints, traitement des terrains
 L'exploitant nettoie son site ; 1 000 m³ d'eaux de lavage sont stockés dans un bassin de confinement interne. Les sols et végétaux sont analysés : 0,02 mg/kg à 0,87 mg/kg de phénol dans les échantillons de terre, 0,17 à 4,08 mg/kg dans les végétaux. Une partie des légumes des potagers est récupérée et un champ de blé atteint par les retombées de substances chimiques est fauché. Les dommages sont remboursés.
 Après une coulée trop rapide de soude, aggravée par un chargement important du réacteur, le refroidissement de ce dernier a été trop tardif (12 min après l'élévation de température selon les enregistrements). Les quantités de produits sont très importantes, même si ces dernières sont selon l'exploitant conformes au mode opératoire (15 190 kg mesurés par débitmètre massique ou 15 792 kg par peson pour un réacteur de 15,2 m³). La réaction s'est emballée alors que les dispositifs de refroidissement du réacteur qui a atteint 127 °C ne fonctionnaient pas.
 Le haut niveau de chargement du réacteur, l'insuffisance des capacités de refroidissement disponibles et l'inadaptation des températures de consigne ont ainsi empêché la maîtrise du procédé réactionnel. De plus, le chargement de tous les principaux réactifs en début de cycle en contradiction avec les bonnes pratiques professionnelles a favorisé l'emballage de la réaction. L'atelier n'avait pas les autorisations réglementaires nécessaires pour fabriquer cette résine d'un nouveau type, aucune étude de dangers du procédé et de l'installation n'avait été réalisée préalablement.
 L'exploitant modifie son procédé au profit d'une coulée continue de formol pour un meilleur contrôle de l'exothermicité de la réaction et une protection contre un emballement par arrêt de l'introduction du formol. Les quantités des réactifs sont réduites et le suivi des paramètres de fonctionnement du réacteur et du déroulement de la réaction chimique est amélioré.

-  **N°5568 - 11/07/1994 - FRANCE - 30 - SAINT-AMBROIX**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Une explosion suivie d'un incendie détruit totalement un atelier de carrosserie de 200 m². Quatre personnes dont un pompier sont blessées au cours de l'incendie. L'une d'elles plus gravement atteinte est hélicoptérée.
-  **N°5573 - 04/07/1994 - FRANCE - 13 - LA PENNE-SUR-HUVEAUNE**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un garage spécialisé dans la mécanique et la carrosserie. Malgré l'intervention de 50 pompiers, l'ensemble du bâtiment est détruit ainsi que onze véhicules. Le propriétaire brûlé au deuxième degré est hospitalisé.
-  **N°5497 - 21/06/1994 - FRANCE - 13 - VITROLLES**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie détruit un hangar de 500 m² à usage de carrosserie. Les stocks de peinture ainsi que 14 véhicules sont détruits. Six employés sont en chômage technique.
-  **N°5310 - 18/05/1994 - FRANCE - 69 - CHARLY**
C24.42 - Métallurgie de l'aluminium
 Un incendie détruit l'entrepôt de 250 m² d'une fabrique d'aluminium. Une carrosserie située à proximité est également touchée par les flammes. Le personnel de l'entreprise est en chômage technique.
-  **N°4704 - 29/08/1993 - FRANCE - 38 - SAINT-MARTIN-D'HERES**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu d'origine indéterminée se déclare dans un atelier de carrosserie et gagne un entrepôt de surgelés ; 1 000 m² de locaux, une part importante des stocks, 3 camions frigorifiques et 4 voitures en réparation sont détruits. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. Une enquête de police est effectuée.
-  **N°4670 - 21/08/1993 - FRANCE - 42 - LE CHAMBON-FEUGEROLLES**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare en deux points distincts dans un garage de voitures d'occasion. Des traces d'effraction sont relevées sur une des portes du garage. Les 60 pompiers mobilisés, appuyés par 7 véhicules et 9 lances, limitent l'extension du sinistre. Toutefois, 1 000 m² de locaux industriels, dont des ateliers de carrosserie-peinture et de mécanique ainsi qu'une douzaine de voitures est détruite. Le coût de l'accident s'élève à 13,5 MF.
-  **N°4542 - 01/06/1993 - FRANCE - 76 - LE HAVRE**
H52.24 - Manutention
 Des carrosseries de voitures neuves ayant stationné parfois plusieurs mois sur des aires jouxtant la zone industrielle, présentent des corrosions d'aspect et de degrés divers (cloques, peinture fendillée ou auréolée). Une attaque acide semble être à l'origine des dégâts. Le polluant atmosphérique responsable n'est pas identifié.
-  **N°4179 - 26/11/1992 - FRANCE - 38 - LE PONT-DE-CLAIX**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie détruit 100 m² d'un atelier de carrosserie automobile. 5 personnes sont au chômage technique.
-  **N°4061 - 31/01/1992 - FRANCE - 54 - NANCY**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans la cabine de peinture d'une carrosserie-tôlerie. Une fumée épaisse et abondante se dégage. D'importants moyens sont utilisés pour lutter contre l'incendie et la fumée.
-  **N°2417 - 20/11/1990 - FRANCE - 88 - SENONES**
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Le réservoir d'une voiture en travaux explose dans l'atelier de peinture d'une carrosserie. L'accident entraîne des dégâts matériels considérables ; une personne est blessée.
-  **N°2214 - 28/09/1990 - FRANCE - 44 - SAINT-NAZAIRE**
C29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles
 Un incendie se produit dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de pièces de carrosserie automobile. Les locaux et leur contenu sont détruits.


N°2301 - 25/09/1990 - FRANCE - 42 - MONTROND-LES-BAINS
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans l'atelier de carrosserie d'un garage suivi d'une forte explosion (bouteille d'acétylène). Deux pompiers sont blessés. La toiture et le mur extérieur de la carrosserie volent en éclats. Une déviation de la circulation est mise en place en raison des dangers d'explosion. Les dégâts sont importants : bâtiment, matériel, pièces détachées détruites.


N°2146 - 03/09/1990 - FRANCE - 69 - LYON
G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires
 Un incendie dans le dépôt d'un grossiste en bois nécessite l'intervention de 60 pompiers ; 4 000 m² d'entrepôt et 500 m³ de bois sont détruits. Le feu s'est également propagé à la toiture d'une carrosserie voisine.


N°1864 - 12/04/1990 - FRANCE - 33 - BEGLES
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un incendie se déclare dans un atelier de carrosserie. Une quarantaine de voitures est brûlée. Les dommages sont évalués à 2 MF et 12 salariés sont en chômage technique.


N°987 - 18/09/1989 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE
G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles
 Un feu se déclare dans la cabine à peinture d'une carrosserie. L'incendie détruit une menuiserie et une autre entreprise voisines. Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation est interrompue sur la voie ferrée voisine. Une personne est blessée.


N°526 - 29/10/1988 - FRANCE - 62 - BAPAUME
C29.20 - Fabrication de carrosseries et remorques
 A la suite d'un incendie dans un atelier de fabrication de carrosseries industrielles ; 2 employés sont légèrement intoxiqués par les fumées et les dégâts sont évalués à 7 MF.


N°37109 - 04/02/1987 - FRANCE - 18 - LE SUBDRAY
C30.30 - Construction aéronautique et spatiale
 Le conducteur d'un chariot élévateur sent une odeur suspecte dans la cabine de son véhicule alors qu'il transport des munitions. Il constate la présence d'étincelles sous le côté gauche du véhicule, provenant d'un petit câble d'alimentation d'un appareil de la cabine. Il n'y a pas d'événement pyrotechnique. L'isolant du câble s'était usé sur une partie saillante de la carrosserie ; il est à remplacer. Il est également constaté qu'un fusible est mal placé, celui-ci est placé plus près de la batterie. L'exploitant met en place une protection mécanique du câble.


N°12746 - 06/09/1985 - FRANCE - 59 - MARCQ-EN-BAROEUL
C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
 Dans une usine chimique, à la suite du dérèglement d'une colonne de déshydratation, du métatoluène diamine (MTD) pollue les condensats de tête de cette colonne, alimentant le pot de garde. A la suite d'une pression anormale dans le séparateur, un important débit de gaz de purges est émis à l'atmosphère par l'évent de la garde hydraulique, avec entraînement vésiculaire de condensats pollués. L'apparition de petites taches brunes endommage les carrosseries de voitures, du mobilier de jardin ou du linge de 250 résidents des 2 communes voisines. Un laboratoire poursuit ses investigations pour identifier le produit retombé.

Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

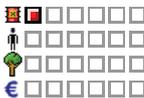
La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

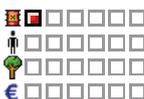
Liste de(s) critère(s) de la recherche

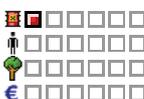
- Résumé : Contient tous les mots : tramway

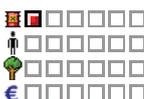
 **N°43442 - 23/10/2012 - FRANCE - 93 - VILLEMOMBLE**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Un engin de chantier effectuant des travaux endommage vers 11h15 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (D 50 mm, P 4 bar), provoquant une fuite. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité, évacuent 15 personnes de 6 pavillons ainsi que le quai du tramway et installent 2 lances en protection. Le service du gaz répare la fuite en privant 570 clients d'alimentation. Le périmètre de sécurité est levé vers 12h15.

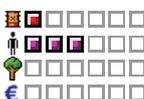
 **N°42181 - 15/05/2012 - FRANCE - 37 - TOURS**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Lors de travaux de voirie, une pelleuse arrache vers 13h45 une canalisation de gaz naturel sur le chantier du tramway et provoque une fuite enflammée. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 80 m et évacuent 300 personnes. Le service du gaz arrête la distribution pour mettre fin à la fuite, 420 abonnés sont impactés.

 **N°41057 - 04/10/2011 - FRANCE - 93 - LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Une fuite de gaz enflammée a lieu vers 14 h sur une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée. Les secours établissent un périmètre de sécurité, installent 2 lances en protection, évacuent 6 personnes et interrompent la circulation sur la ligne de tramway ainsi que sur 2 grands boulevards. Le service de l'électricité neutralise l'alimentation électrique à proximité et le service du gaz répare la fuite. La réparation est délicate car la conduite se trouve sous le trottoir, et périlleuse, en raison de la présence d'arcs électrique à proximité. La circulation est réouverte vers 16h30 et les riverains regagnent leur logement vers 17 h.

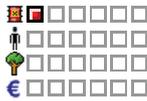
 **N°40411 - 16/05/2011 - FRANCE - 68 - MULHOUSE**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 A 15h40, un engin de chantier arrache une canalisation de gaz naturel sur le chantier de rénovation d'un édifice situé à l'angle des rues Engelmann et du Moulin. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et évacuent les habitants, commerçants et clients (50 personnes). Une centaine de pompiers met en oeuvre une procédure gaz renforcée avec le soutien des techniciens du gaz.
 A 16h55, la fuite est obturée et les vannes fermées. La circulation des tramways et des voitures a été interrompue pendant 2 h.

 **N°40217 - 21/03/2011 - FRANCE - 21 - DIJON**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Lors de travaux de voirie concernant le nouveau tramway, une tractopelle endommage vers 13h50 une canalisation de distribution de gaz naturel en polyéthylène enterrée (Diamètre 20 mm), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et évacuent 16 riverains ainsi que des commerces. Les services du gaz barrent la fuite, privant d'alimentation 527 clients.
 Deux accidents similaires se sont produits sur ce même chantier au cours du mois de mars : ARIA 40215 et ARIA 40216.

 **N°40215 - 17/03/2011 - FRANCE - 21 - DIJON**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Lors de travaux de voirie concernant le nouveau tramway, une tractopelle endommage vers 8h40 une prise de décompression d'une canalisation enterrée de distribution de gaz naturel en polyéthylène (Diamètre 110 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation pendant 45 min. Les services du gaz barrent la fuite, privant d'alimentation en gaz au moins 200 clients.
 Deux accidents similaires se sont produits sur ce même chantier au cours du mois de mars : ARIA 40216 et 40217.

 **N°40001 - 16/03/2011 - FRANCE - 29 - BREST**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 A 11h45, une entreprise de travaux publics intervenant sur le chantier du tramway endommage une canalisation de gaz naturel et provoque une fuite. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité. Pour les besoins de l'intervention, la distribution de gaz est suspendue pour 300 abonnés durant l'après-midi.

 **N°40216 - 07/03/2011 - FRANCE - 21 - DIJON**
D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites
 Lors de travaux sur le chantier du tramway, un engin de chantier perce vers 15h40 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (Diamètre 63 mm, Pression 4 bar), provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité et mettent en sécurité 3 personnes dans un hôtel. Les services du gaz barrent la fuite, privant d'alimentation 350 clients.
 Deux accidents similaires se sont produits sur ce même chantier en mars : ARIA 40215 et 40217.



N°38914 - 02/09/2010 - FRANCE - 92 - PUTEAUX

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

Lors de travaux de terrassement, une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée (DN 20, moyenne pression) est endommagée vers 13h15, provoquant une fuite. Les secours établissent un périmètre de sécurité et la circulation est interrompue pendant 23 min sur la ligne ferroviaire proche, ainsi que sur une ligne de tramway. Les services du gaz barrent et colmatent la fuite.



N°38353 - 30/05/2010 - FRANCE - 54 - VANDOEUVRE-LES-NANCY

G47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

Un feu se déclare à 2h10 dans une galerie commerciale proche d'une voie de tramway, d'un carrefour important et d'une école, dans un quartier de 4 000 habitants. Une importante fumée est émise. Les 70 pompiers déploient plusieurs lances. Un poste de commandement est installé à proximité. Le sinistre qui atteint un bureau de tabac, un taxiphone et une pharmacie, menace également de se propager au supermarché et à des cabinets médicaux implantés à l'étage. 15 riverains sont évacués et accueillis dans une salle municipale.

A 3h40 des bouteilles d'oxygène (O2) de 5 à 15 l entreposées dans la pharmacie montent en pression. Durant 15 min, 7 à 10 explosions sont audibles à plusieurs km et 1 bouteille est projetée dans un appartement au 2ème étage d'un immeuble à 50 m ; jetée au sol par le souffle, son occupante est légèrement blessée. Une personne âgée est prise en charge en état de choc. L'arrière de l'officine est soufflé et le pan de mur soutenant le rideau de fer s'effondre sur le parking. De nombreux débris de béton cellulaire et de tôles sont projetés. Les vitres des bâtiments alentours sont endommagées. L'incendie est éteint à 7h30.

Une enquête est effectuée pour déterminer les causes du sinistre. La piste criminelle est privilégiée. Le supermarché, détruit par un incendie criminel en 2007, avait réouvert en 2009.



N°39784 - 28/05/2010 - ALLEMAGNE - 00 - HAMBURG (HAMBURG)

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

Dans un centre d'incinération de déchets dangereux, une réaction accidentelle se produit vers 11h45 lors de l'aspiration de déchets décapants liquides/boueux dans un camion pompe par un prestataire, provoquant un dégagement de fumée blanche par l'ouverture de la vanne de sécurité du camion, puis l'éclatement de son disque de rupture. Les 2 intervenants évacuent la zone car la fumée se propage et alertent le chef d'équipe du centre qui prévient les services de secours et demande par haut parleur au personnel d'évacuer le site. Les pompiers, arrivés sur place à 12 h, sécurisent la zone, coupent une ligne de tramway passant à proximité et arrosent la cuve du camion, dont la température est montée à 90 °C, pour la refroidir. Le dégagement de fumée s'arrête mais la température de la cuve remonte dès l'arrêt de l'arrosage. L'exploitant décide de remplir un 2ème camion pompe de chaux hydratée et de vidanger le 1er camion dans ce dernier. La réaction cesse et les déchets sont transportés dans l'entrepôt de boue pour y être traités.

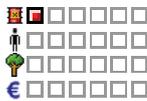
L'opération de pompage était planifiée et un permis de travail avait été établi avec les intervenants du prestataire. L'aspiration des cuves avait débuté à 9 h et le camion avait été rempli une 1ère fois à 11 h, puis les déchets transférés sans incident. Lors de la 2ème aspiration, 3 conteneurs de déchets ont été pompés dont 1 contenant un produit plastifiant (C24H38O4 ou di-éthylhexil-phtalate). Des résidus de couleur ont ensuite été pompés mais l'aspiration est devenue impossible, les déchets ayant durcis à cause de la présence du produit plastifiant. Les installations étaient en bon état et les dispositions de fonctionnement étaient respectées. La cause de l'accident réside dans une décomposition rapide des déchets concentrés des 2 premiers conteneurs, probablement déclenchée par un point chaud dans la citerne du camion (mélange stable à température ambiante) et provoquant la montée en pression de la citerne. Les pompiers détectent de faibles concentrations d'hydroxylamine. Les dégâts matériels au niveau du camion sont estimés à 10 000 euros.



N°37993 - 17/03/2010 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

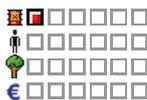
Un feu se déclare vers 19 h dans une usine d'incinération de 7 500 m² fermée depuis 2006 et en cours de démantèlement ; le personnel de surveillance donne l'alerte. Les secours interrompent la circulation sur la RD7 pendant 4 h ainsi que sur la ligne de tramway T2. Plus de 150 pompiers éteignent l'incendie vers 21h30 avec 9 lances dont 2 sur échelle et 1 lance canon. Le plastique de protection du chantier a brûlé provoquant le dégagement d'une épaisse fumée noire visible à des kilomètres. Le site est dépollué et désamianté. Un incendie a déjà eu lieu en 2006 (ARIA 31596).



N°37659 - 22/07/2009 - FRANCE - 94 - ORLY

H49.50 - Transports par conduites

Lors d'un chantier de tramway, une fuite est découverte sur un pipeline de kérosène de 273 mm de diamètre à 13,6 bar.



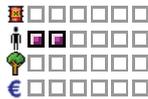
N°35271 - 02/10/2008 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

F42.12 - Construction de voies ferrées de surface et souterraines

Sur un chantier de tramway, une fuite enflammée se produit vers 15h30 sur une bouteille d'acétylène.

Devant le risque d'explosion, la police met en place un périmètre de sécurité dans lequel des immeubles de bureaux sont présents ; 300 personnes sont évacuées et une ligne RER est coupée 1 h. Le feu est éteint avec un extincteur à poudre avant l'arrivée des pompiers ; ces derniers refroidissent la bouteille avec une lance. Un laboratoire expertise la bouteille, puis les mesures de sécurité sont levées.

Selon certaines sources, la fuite pourrait résulter d'un raccord de fixation au chalumeau sur la bouteille inapproprié.



N°35275 - 21/08/2008 - ALLEMAGNE - 00 - WUPPERTAL

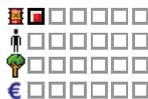
C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

Dans une usine de fabrication de laques, une fuite de dioxyde de carbone (CO2) se produit vers 8h30 sur un système d'extinction automatique d'incendie qui s'est déclenché à la suite d'une défaillance et en l'absence de tout départ de feu ; 13 t de CO2 se répandent dans le bâtiment. Les 100 employés de l'usine sont évacués.

Par précaution, l'usine se trouvant en milieu urbanisé, 3 rues sont fermées à la circulation, le trafic du tramway aérien est stoppé, les populations alertées sont invitées à se confiner dans les bâtiments, portes et fenêtres fermées.

Le CO2 dans l'usine est dissipé à l'aide de ventilateurs puissants. Les services de secours effectuent en parallèle des mesures dans les alentours pour vérifier qu'aucune concentration dangereuse n'est atteinte.

L'intervention a mobilisé une cinquantaine de pompiers durant 4 h. Les services médicaux examinent 5 personnes sur place ; aucune n'est blessée.



N°34536 - 22/04/2008 - PAYS-BAS - 00 - ROTTERDAM

YYY.YY - Activité indéterminée

Une fuite de 150 kg d'ammoniaque / ammoniac se produit vers 14 h dans un établissement industriel. Un nuage odorant se déplace en direction du chantier de construction d'un tunnel pour métro au coeur d'un nud de transport en commun au centre de la ville. Des passants se plaignant d'irritations aux yeux et à la gorge, la gare centrale est évacuée et le trafic des trains, des autobus et des tramway interrompu une bonne partie de l'après-midi. L'intervention de pompiers en combinaison étanche permet de stopper la fuite. Aucune victime n'est à déplorer.



N°33350 - 01/08/2007 - FRANCE - 33 - BORDEAUX

S96.01 - Blanchisserie-teinturerie

Vers 19 h, un incendie détruit une laverie automatique de 50 m² au rez de chaussée d'un immeuble d'habitation de 4 étages. L'intervention des secours nécessite l'interruption du trafic sur une ligne de tramway. Aucune victime n'est à déplorer, mais un employé se retrouve en chômage technique pour une durée indéterminée.



N°31569 - 17/03/2006 - FRANCE - 72 - LE MANS

D35.12 - Transport d'électricité

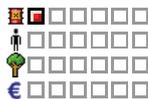
A la suite de travaux sur le chantier du tramway, un engin de travaux publics sectionne un câble électrique sous tension alimentant la mairie annexe. Un incendie se déclare alors au niveau du câble situé à proximité d'une conduite de gaz de 150 mm et 16 bar. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place, la circulation est totalement interrompue et 7 employés et 150 élèves d'une école maternelle sont évacués. Le périmètre de sécurité est levé 1h30 plus tard et le service d'électricité procède aux travaux nécessaires au rétablissement de l'électricité dans le quartier.



N°31596 - 12/03/2006 - FRANCE - 92 - ISSY-LES-MOULINEAUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

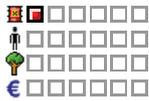
Vers 21h45, un feu se déclare dans des laveurs de fumées d'une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) à l'arrêt depuis le 22/02 pour non-respect des normes de rejets atmosphériques. La déchetterie municipale est située sur le site de cette ancienne UIOM. Avant son arrêt, l'usine fournissait de la vapeur par cogénération au chauffage de 5 000 logements, entreprises et administrations. L'incendie se propage aux conduits en matière plastique disposés à l'intérieur de l'une des 2 cheminées haute de 85 m d'où des flammes s'échappent. Deux lances sont mises en place pour protéger les installations contiguës. A 22 h, des renforts sont demandés. Les porte-lances ne peuvent être installés au plus près de l'incendie en raison du risque d'affaissement de la structure métallique de la tour et du risque d'effondrement de la structure béton. Le chapeau de la cheminée s'écroule à l'intérieur du conduit ainsi que la passerelle métallique qui l'entoure. Plus de 120 pompiers maîtrisent le sinistre, le feu est éteint à 1h40. Les 500 t d'OM restées dans la fosse du centre de transfert sont évacuées. Face aux risques d'effondrement, le Préfet instaure un périmètre de sécurité de 100 m autour de la cheminée. 400 personnes sont évacuées dont 120 passent la nuit dans un gymnase mis à disposition. L'école voisine, un hôtel et un centre de tri du courrier sont fermés. Le tramway n'accède plus au terminus. Quatre jours plus tard, 57 familles évacuées ne peuvent toujours pas regagner leur domicile. L'expertise des fissures internes et externes apparues dans la cheminée ne montre pas de risque d'effondrement imminent. Cependant, de nouvelles expertises sont réalisées afin de proposer dans les plus brefs délais des scénarios de démolition. Après examen des différents éléments, le Préfet décide de prescrire la démolition de la cheminée. Cette opération programmée le 26/03 sera réalisée à l'explosif et imposera la mise en place d'un périmètre de sécurité de 250 m avec évacuation des riverains et fermeture de la RD 7. La piste d'un incendie criminel est privilégiée. Depuis l'arrêt des installations, des personnes cherchent à se procurer le cuivre présent sur les câbles.



N°28478 - 03/11/2004 - FRANCE - 45 - ORLEANS

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

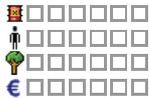
Une fuite de gaz se produit vers 14h30 sur une canalisation (P. 4 bar ; diam. 125 mm) située sur la voie publique et arrachée par un engin à la suite de travaux. Les pompiers et la police mettent en place un périmètre de sécurité de 150 m, 60 personnes sont évacuées et la circulation du tramway est interrompue durant 90 min. Les secours effectuent des reconnaissances dans les égouts et des mesures d'explosivité qui ne révèlent rien d'anormal. Les services du gaz colmatent la fuite et le dispositif est levé vers 16 h.



N°27888 - 06/09/2004 - FRANCE - 38 - SEYSSINET-PARISSET

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

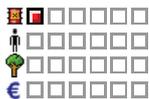
Lors de travaux de construction d'un tramway, un tractopelle rompt vers 10h30 une canalisation de gaz de 100 mm moyenne pression située sur la voie publique. La circulation est interrompue durant 2 h (notamment sur le pont de Catane) et 500 foyers sont privés de gaz. La canalisation est obturée en amont et aval. La fuite est finalement localisée sur une bride d'une vanne de barrage. La présence de poche de gaz sous l'enrobée entraîne la mise en place d'une petite lance en protection. Les secours effectuent des mesures d'explosimétrie et ventilent les réseaux. La situation redevient normale vers 20h30.



N°17334 - 29/02/2000 - FRANCE - 69 - BRON

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

Un quartier est évacué à la suite d'une fuite de gaz. Une pelleuse servant aux travaux du tramway serait à l'origine de la rupture de la canalisation. Les services du gaz colmatent la brèche.



N°16340 - 14/09/1999 - FRANCE - 54 - NANCY

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

Lors d'un terrassement dans le cadre du chantier de construction du tramway, une tuyauterie souterraine en polyéthylène est sectionnée accidentellement et laisse s'échapper à l'air libre du gaz naturel à moyenne pression (4 bar). Les services techniques d'urgence concernés et les pompiers établissent un périmètre de sécurité en raison d'un risque de projection de pierres. La circulation est interrompue. La conduite est obturée par écrasement du tube. La dizaine de clients dont l'alimentation en gaz a dû être interrompue, est ré alimentée dans la soirée.



N°14780 - 30/06/1997 - ALLEMAGNE - 00 - DORMAGEN

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Dans une usine chimique, une conduite de dinitrotoluène (DNT) explose dans un réacteur d'hydrogénation destiné à la fabrication de toluènediamine (TDA). Le contenu de réacteur constitué de TDA, d'eau, de catalyseur et d'hydrogène est rejeté à l'atmosphère sous forme liquide pendant 20 min (dégazage de 25 bar à 4,5 bar) et sous forme gazeuse (vapeur d'eau + hydrogène) pendant 40 min. Les secours internes interviennent aussitôt pour installer des rideaux d'eau et ainsi limiter les rejets de produits. Les égouts du site sont obturer pour récupérer les eaux d'interventions. La circulation sur la route proche de l'usine est stoppée. Un tramway passant à proximité au moment de l'accident est arrêté et doit faire l'objet de prélèvement pour déceler la présence éventuelle de dépôt de produits.

La majeure partie du TDA rejeté s'est déposée au sol, sur les équipements et les bâtiments avant de se solidifier pour former une masse dure et noire de polymère oxydé par l'oxygène de l'air. Sur le parking de l'établissement, 270 voitures sont contaminées. Des traces de TDA sont ainsi détectées dans un rayon de 250 m autour de l'usine. Aucune victime n'est à déplorer, les dommages matériels sont évalués à 3 M DM au sein de l'usine et 1,5 M DM à l'extérieur.

La présence de dépôts (type nitrocresols) dans la canalisation de DNT est à l'origine de l'obturation des tubes ramifiés plongeant dans le réacteur ; le DNT ainsi bloqué s'y est décomposé, provoquant l'explosion.

Pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident, les mesures suivantes sont mises en oeuvre :

- révision du dimensionnement de la conduite de DNT pour éviter la formation de dépôt,
- mise en place d'un contrôle continu de passage de DNT dans les conduites d'arrivée,
- instauration d'un rinçage des canalisations de DNT après chaque interruption de transfert...